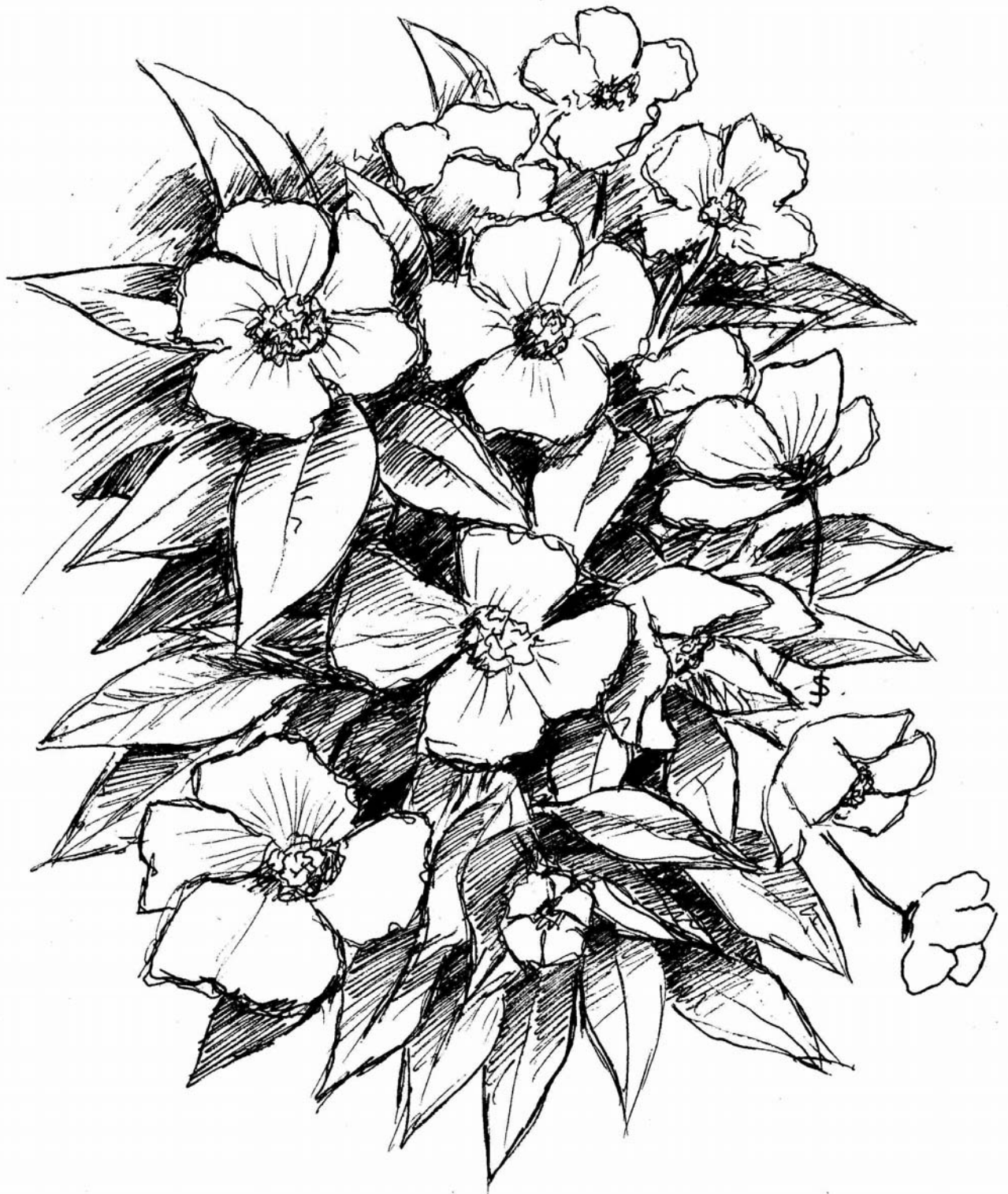


# LO PUBLIAIRE



*N° 98 Juillet 2010*

Nous sommes aujourd'hui, à la croisée des chemins, il est urgent de choisir un nouveau projet de société. Le capitalisme sans limite a vécu. Le fossé entre les riches et les pauvres doit se combler peu à peu pour atteindre des limites raisonnables. L'individualisme a vécu. Chacun d'entre nous devra participer suivant ses possibilités au redressement de la situation. La répartition des charges devra être juste. Il n'est pas interdit de rêver. Il faudrait que ces mots s'envolent au delà des frontières de la distribution du "Lo Publiaire". Car sa lecture permet de se transporter vers un nouveau monde où les soucis s'estompent, laissant la place à une certaine euphorie.

L'imaginaire peut rejoindre la réalité. Ce monde que vous appréciez, vos dons, vos lettres d'encouragement le prouvent. L'équipe du Publiaire continuera donc à vous satisfaire, c'est sa façon de vous remercier. Elle va créer un site sur internet où vous pourrez retrouver tous les numéros, en tout cas, les principaux articles depuis sa création.

Bientôt, le numéro 100, 25 ans d'existence, ce sera un numéro exceptionnel, début 2011, et il sera distribué aux habitants d'Agonès, Montoulieu et St Bauzille de Putois.

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| Editorial                                     | 2  |
| Réveillons-nous... ça urge                    | 3  |
| Ces St Bauzillois dont le savoir faire ...    | 4  |
| Conseils pour la saison d'été                 | 5  |
| L'Hérault par les beaux                       | 5  |
| Echos d'une basse-cour                        | 6  |
| Mots croisés                                  | 7  |
| A bâtons rompus                               | 8  |
| Aux nouveaux St Bauzillois                    | 9  |
| Les parfums de notre existence                | 10 |
| Le papillon du généranium                     | 10 |
| Lâchers de rapaces dans la vallée ...         | 11 |
| Deux fois à l'honneur                         | 12 |
| Lumière de lune et Magie des Couleurs         | 14 |
| Longue vie .. Aux livres                      | 15 |
| Des St Bauzillois,<br>d'un Gala... aux Himbas | 16 |
| De l'ADC au Hi.fi club                        | 18 |
| Hier encore                                   | 20 |
| Les comptes rendus des conseils               | 14 |
| Etat civil                                    | 35 |
| Pour le adeptes de l'homéopathie              | 35 |
| Lâcher de truites                             | 36 |

-----  
Page de couverture  
Dessin de Jean Suzanne

Reproduction interdite de tout ou partie de texte,  
sans l'accord écrit de l'auteur, édité dans le journal

"Lo Publiaire Sant Bauzelenc"

## Lo Publiaire

( Association loi de 1901 )  
201 Chemin vieux de Ganges  
34190 St BAUZILLE DE  
PUTOIS

Journal d'information trimestriel :  
Agonès, Montoulieu, St Bauzille de Putois

- Président : Jacques DEFLEUR  
- Composition : Thierry CELIE  
- Rédac. : Signataires des articles

Prochaine parution  
N° 99 Octobre 2010

Le matin du 16 juin, j'apprenais, en écoutant la radio, que le gouvernement avait pris des décisions concernant le recul de la date de départ à la retraite des salariés. Je sais que le Publiaire essaie d'être ouvert à tous, de droite comme de gauche, et de ne pas être l'expression d'un courant politique particulier. Et cet article n'a pas l'intention de manquer à cet engagement.

Pourtant la réalité et l'actualité sont là et les lecteurs du Publiaire comme les auteurs de ses articles ne peuvent pas se contenter de fermer les yeux, ce qui serait une attitude dangereuse pour tous, et en particulier pour nos enfants et petits enfants. Même si c'est inconfortable, il faut voir les choses en face : par exemple, aujourd'hui, les écarts de revenus entre les plus riches et les plus pauvres sont de plus en plus importants.

Dans notre région comme ailleurs, les organismes comme le Secours populaire, le Secours catholique et autres voient venir vers eux de plus en plus de démunis. Autour de nous, on connaît de plus en plus de chômeurs. Les jeunes ont de plus en plus de mal à trouver du travail... quand ils en trouvent. Les ateliers ou entreprises des environs ferment de plus en plus souvent. Et la production qu'ils assuraient dans le passé est délocalisée vers des pays étrangers où la main d'œuvre est payée trois fois rien. De plus, l'avancement

de l'âge de la population des seniors coïncide avec leur exclusion des entreprises qui met les vieux à la porte avant l'âge de la retraite sans même les remplacer. Car, avec le développement des techniques, l'heure de travail du salarié est de plus en plus efficace et la production demande de moins en moins de main d'œuvre.

Par contre le milieu financier est de plus en plus puissant. Le monde des affaires domine le monde du travail et pèse très lourdement sur les dirigeants de l'État. Par exemple, le « privé » grignote chaque jour un peu plus sur le « public », avec lequel il n'a pas les mêmes raisons d'agir, aux dépens des « consommateurs » que nous sommes tous.

Ajoutons à tout ça une solidarité populaire qui s'est dégradée : les injustices sociales ne soulèvent plus guère d'indignation des « camarades » soumis aujourd'hui pour la plupart à la peur des représailles et particulièrement des licenciements.

Inversement à tout ça, tous les moyens sont mis en œuvre pour donner à tous l'envie de tout... sans qu'ils aient les moyens d'y accéder. La publicité envahit tous les systèmes de communication, que ce soit la télé, la radio ou le courrier qui remplit nos boîtes aux lettres chaque jour. Le tout avec un talent de baratineur qui met beaucoup de « séduits » en position dramatique et sans solution.

Alors que faire ? Mon intention n'est pas, comme

je l'ai dit au début de cet article, de soutenir ici tel ou tel courant ou parti politique. Mais d'essayer de réveiller en chacun de nous sa capacité de raisonner par lui-même, au delà des influences extérieures qui nous poussent à écouter et à croire les « beaux parleurs ». Certes, c'est moins commode et moins confortable que de les suivre et de se passionner plutôt pour les matchs de foot ou autre. Dans l'antiquité, le slogan « Du pain et des jeux » endormait le peuple soumis à ses dictateurs. N'est-ce pas un peu le cas aujourd'hui ?

Alors, je ne vous dirai pas pour qui voter aux prochaines élections, ni qui il faut soutenir au niveau de notre commune, de notre région ou plus haut. Mais plutôt d'ouvrir les yeux, de réfléchir à la réalité qui se cache derrière les apparences et de prendre conscience de la responsabilité de chacun d'entre nous, à sa place, avec ses propres moyens. En 2 mots : réfléchir et agir. Car chacun de nous a son rôle à jouer.

Et si tout citoyen avait la volonté de se secouer... et de secouer aussi ceux qui veulent le mener par le bout du nez, alors je crois que pour tous les problèmes qui se posent aujourd'hui, on trouverait, ensemble, des solutions.

Alors réveillons nous, ça urge.

Jean SUZANNE

## « Ces Saint Bauzillois dont le savoir faire s'exporte... »

Dans cet univers de mondialisation et de commerce global, les St Bauzilloises et St Bauzillois que nous sommes n'ont que peu souvent l'occasion de se signaler tant par leurs compétences que par leur savoir faire.

Et pourtant, quelques-uns de nos concitoyens ont su pénétrer d'autres univers, tout en restant fidèles à leur village natal.

C'est le cas de Benoît CARIBENT, un quadra très actif, qui aurait pu prolonger la lignée de cafetiers qu'avait emprunté avant lui son père François et son grand-père Marcel, dans le célèbre Café du Centre, aujourd'hui transformé en logement.

*CV- Tu es fils et petit fils de cafetiers et pourtant tu as choisi une autre voie, peux-tu nous en expliquer les raisons ?*

BC- C'est un métier enrichissant par le nombre de personnes rencontré. Le café est le lieu par excellence où se tisse au quotidien le lien social indispensable à la vie d'un village. Toutefois, je voulais découvrir quelque chose de différent, sortir des sentiers battus et faire mes preuves par moi-même.

Après un BTS d'électronique à Nîmes, j'ai intégré en 2001 la société BIO-UV installée aujourd'hui à Lunel.



*CV- Quelle est ta fonction dans la société BIO UV ?*

BC- Je suis responsable de la production et des achats. Actuellement je dirige une équipe de 12 personnes sur un effectif total de 39.

*CV- Quelle est l'activité principale de cette société ?*

BC- Nous fabriquons des appareils pour le traitement de l'eau par ultra-violet. Nos secteurs d'activités vont de la piscine privée jusqu'aux systèmes pour la potabilisation, l'aquaculture et le traitement des eaux de rejet.

*CV- Qui sont vos principaux clients ?*

BC- Ce sont essentiellement des pisciniers, des collectivités mais aussi de grosses sociétés nationales de traitement de l'eau et nous avons des clients dans de nombreux pays d'Europe : Espagne, Portugal, Norvège, Belgique etc...

On a également racheté une société aux Etats-Unis afin de s'implanter sur le nouveau continent.

*CV- Peux-tu nous expliquer le principe de fonctionnement d'une lampe à UV ?*

BC- C'est une lampe qui rayonne à une longueur d'onde précise et elle émet un rayon UVC (ultra-violet catégorie C) de 250 nanomètres. Ce rayon UV pénètre au cœur de l'ADN des virus et des bactéries, les rendant inactifs.

*CV- En ce début d'été, la lampe à UV est-elle un moyen efficace pour traiter l'eau d'une piscine ?*

BC- On commercialise un automatisme d'UV + H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> (peroxyde d'hydrogène) qui permet de traiter l'eau de piscine. Il a l'avantage de

rendre l'eau très cristalline sans l'ajout de chlore. C'est un système très efficace pour les personnes qui veulent remplacer la filtration au chlore très allergisante.

*CV- Comment un particulier peut-il estimer le coût d'une telle installation ?*

BC- Nous avons une gamme de produits adaptée à chaque bassin, avec des systèmes d'entrée de gamme en PVC, puis des systèmes en inox plus onéreux. Généralement on adapte la puissance de l'appareil en fonction du volume d'eau à traiter.

*CV- Pour conclure Benoît, que t'a apporté ce travail et pourquoi es-tu resté fidèle à St Bauzille ?*

BC- Travailler dans le secteur du traitement de l'eau est fort enrichissant car j'ai pris conscience de l'importance capitale de cette ressource et j'ai l'impression d'agir pour le bien être collectif. De plus manager une équipe au quotidien m'a permis de développer mes compétences en matière de relations humaines et de révéler en moi une nouvelle personnalité.

Quant à St Bauzille, c'est le village de mon enfance celui de mes racines, de mes plus fidèles amitiés, au cadre de vie agréable, c'est pourquoi j'ai souhaité y établir mon foyer.

*CV- Merci Benoît.*

Dans le prochain numéro du Publiaire, nous interviewerons André et Gilles ALLEGRE dont l'entreprise dans laquelle ils exercent, n'a pas souffert de la grippe bien au contraire.

*Par Vidal Christophe.*

## Conseils pour la saison d'été

- Soleil, U.V., protection des yeux.

La lumière du soleil vous gêne ? Optez pour des verres teintés, mais pas seulement : ils doivent surtout filtrer les U.V. Prenez donc des lunettes de norme CE. Les lunettes solaires, outre le caractère esthétique ou de mode, répondent à des besoins spécifiques selon leur catégorie allant de 0 à 4, du plus clair au plus foncé.

La catégorie 0 se justifie lorsque le ciel est voilé et la luminosité solaire atténuée est une indication de la classe 1.

Les verres classe 2 sont les plus utilisés, ils répondent à la plupart des situations et la plupart des saisons.

Pour la montagne et le bord de mer, optez pour la catégorie 3 dont les verres sont foncés.

Pour une luminosité exceptionnelle, sur glacier ou en mer, les lunettes de soleil catégorie 4 vous protégeront efficacement mais sont interdites pour la conduite de tout véhicule terrestre.

- Grillades en toute sécurité.

C'est la période où les barbecues sont de sortie,

offerts pour certains fin juin à l'occasion de la fête des pères : les pub ne manquent pas.

Synonymes de beaux jours, de convivialité et de fête, ils peuvent aussi vous gâcher l'ambiance. L'essentiel est la stabilité de l'appareil qui doit avoir 4 pieds pour éviter au maximum le basculement.

40% des victimes de brûlures sont les enfants de moins de 10 ans qui jouent autour du barbecue soit au ballon, soit avec un chien, etc... Il faut que les adultes soient en permanence vigilants pour éviter la course aux Urgences et ce, depuis l'allumage jusqu'au refroidissement de l'appareil.

Le cuisinier doit seul opérer dans son périmètre de sécurité, en étant toujours prudent pour lui-même : ne jamais raviver le feu avec de l'alcool à brûler, alcool à 90°, eau de vie, qui peuvent s'auto-enflammer avant même d'avoir touché les braises car avec l'éther ou l'essence, ce sont des produits très volatiles.

Pour le feu, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments recommande le charbon de bois épuré avec

plus de 85% de carbone ; évitez nos sarments de vigne trop imprégnés de produits phytosanitaires ou choisissez les sarments de vignes abandonnées depuis plusieurs années.

La cuisson d'aliments à des températures élevées, en contact direct avec la flamme, entraîne la formation de composés chimiques dont certains hydrocarbures comme le benzopyrène sont cancérigènes. Pour éviter d'en arriver là, les aliments doivent être cuits à la chaleur des braises, la grille étant placée dix centimètres minimum au-dessus.

Après utilisation des grils au barbecue, éteignez complètement le feu et ayez toujours à portée de mains de quoi éteindre les flammes en cas d'incident. Vous pouvez déjà arroser le pourtour immédiat de cette cuisine de plein air avant de déclencher l'opération grillades, recommencer après et être très vigilant si le vent est de la partie.

*Cet article est inspiré de ceux aimablement donnés au Publiaire par Madame Marie-Josée AGRANIER*

*Michèle BRUN*

## A ST BAU, l'Hérault par les Beaux !

Il paraît que c'est l'été, alors levez le pied ou plutôt les deux et acheminez-vous au bord de l'eau, pour cette fois pas nécessairement au plan d'eau pour le bien nommer, ou au sortir du village direction Les Lutins Cévenols.

Empruntez et découvrez « la Traverse des Beaux », impasse municipale (familièrement et autrefois appelée « rue de la Poste ». A

signaler que certains St Bauzillois supposaient cet accès à la rivière passage privé ; pas du tout, au cœur du village profitez de cette possibilité de goûter aux joies de la baignade, avec des zones ombragées et paisibles, des journées sans voiture, pourquoi pas et à proximité tout pour vous restaurer et vous désaltérer si vous avez négligé le pique nique !

Bonjour Isa, Bonjour Rémi, Bonjour Dédé, Bonjour Isa et Olivier...

Pourquoi Traverse des Beaux ?

Si vous êtes plus éclairés que nous, nous attendons vos explications.

*Danièle BOUTIER-GIRARD*



**D**ernièrement, j'ai rencontré un ami, éleveur de volaille, il m'a invité à venir voir sa basse-cour où il élevait un nombre important de volatiles différents.

J'ai accepté son invitation et je n'ai pas été déçu en voyant toute cette volaille qui s'agitait, faisant grand bruit, ce qui provoquait une cacophonie de cris divers.

Je remarquais en particulier un coq superbe, le roi de la basse-cour, la tête couronnée d'une rutilante crête ou fraise rouge, le croupion empanaché de belles plumes. Il se pavanait au milieu de la basse-cour, fier et conquérant, parmi son harem de belles poules, dressé sur ses hautes pattes et sur ses ergots. Je fis part à mon ami de l'admiration que j'avais pour ce coq. Il me confia que,

---

**Je fis part à mon ami de l'admiration que j'avais pour ce coq. Il me confia que, pour son travail, il se levait au chant du coq, réveillé par ses puissants cocoricos.**

---

pour son travail, il se levait au chant du coq, réveillé par ses puissants cocoricos. En moi-même j'ai supposé qu'il devait

aussi réveiller ses plus proches voisins, qui dormaient comme des coqs en pâte, et n'appréciaient pas bien ce chant matinal, ce qui pouvait amener des prises de becs avec mon ami.

Tout en causant avec lui, mon regard s'est posé sur le coq perché au-dessus du clocher de l'église. Celui-là restait muet, régnant sur le village indifférent aux tintements matinaux et journaliers de la cloche. En dessous de lui, il y avait également une girouette grinçante et rouillée, peu sensible à la direction des vents.

Tout en riant, avec mon ami, nous avons parlé du coq du village que l'on cite parfois. Celui-là n'a pas de plumes, mais aime bien les plumards, picorant par-ci, par-là. C'est un coq volage plus ou moins apprécié par les habitantes ou habitants.

Mieux vaut parler d'un bon coq au vin cocotté par un maître coq et dégusté dans un restaurant de qualité, approprié.

J'évoquerai aussi le coq de bruyère, le « tétras » qui vit dans les forêts et la montagne.

Dans les conversations, il arrive que l'on saute parfois du coq à l'âne, ce qui paraît assez cocasse, car on passe du coq, qui chante clair, à l'âne qui braie.

Des sommes d'argent sont mises en jeu par des parieurs, pour des combats de coqs. Spectacle pitoyable à mon avis. Combats cruels pour ces animaux qui se volent dans les plumes, sous les cris des parieurs surexcités. Dans la boxe, il y a des combats entre poids coqs mais c'est une compétition sportive.

Il ne faut surtout pas oublier le « Coq gaulois », emblème

national, glorifié par des puissants cocoricos, louangé par les médias, lorsque nos athlètes nationaux sortent vainqueurs dans les compétitions sportives internationales. Le coq tombé du perchoir, lorsqu'il est plumé, comme l'on dit en plaisantant quand les résultats sont négatifs.

Continuant ma visite de la basse-cour, j'ai vu quantité de poules, poulets, picorant à grands coups de becs, grattant le sol à coups de pattes. La mère-poule promenait sa couvée de poussins, veillant au grain, pour les protéger. Dans la vie, on pourrait citer la Mère-Poule qui veille attentivement sur ses enfants. Historiquement, Henri IV promettait royalement à ses sujets, pauvres paysans, la poule au pot tous les dimanches. Or les nobles, eux, dégustait une poule bien dorée au four.

Avidement, il y a celles et

---

**Avidement, il y a celles et ceux qui courent après la poule aux œufs d'or, ils l'atteindront quand les poules auront des dents.**

---

ceux qui courent après la poule aux œufs d'or, ils l'atteindront quand les poules auront des dents.

J'ai jeté un œil dans le poulailler, j'ai vu des perchoirs et des nids de poules. A ce propos, je signale, en tant qu'usager et je ne suis pas le seul, qu'il y en a beaucoup dans la rue de l'Agantic, et sur le Chemin neuf. Quand cet article paraîtra, peut-être y aura-t-on porté remède. On peut avoir la chair de poule,

lors de certains évènements, mais il vaut mieux l'avoir dans une assiette au cours d'un bon repas.

Dans les concours de pétanque, ils se jouent par poules de quatre équipes en général. Quelle satisfaction lorsque les joueurs sortent des poules, on le dit ainsi, ce qui est difficile parfois. Quelles désillusion lorsqu'ils sont restés au trou.

Dans la basse-cour, les poulets picoraient également, plus agités que les poules. En parlant d'eux, il y a l'expression « tendre comme un poulet de grain ». Les amoureux s'envoient de tendres poulets. Moins tendres sont les poulets qui veillent au grain, pour notre sécurité, mais aussi pour nos entorses aux règlements légaux.

J'ai aperçu ensuite les canards, non enchaînés ceux-là. Les uns s'ébattaient dans la mare aux canards,

poussant leurs joyeux coin-coin. D'autres, avec leur démarche singulière, marchant cahin-caha, dans la basse-cour, en remuant leur arrière-train. La Danse des Canards a été ou l'est peut-être encore dansée dans les bals ou banquets. On parle aussi des canards en dehors de la basse-cour. Pour connaître les nouvelles, on achète son canard habituel et journalier. Dans le chant, la musique, il arrive d'entendre des canards, qui ne font pas coin-coin mais couac-couac.

Nos anciens, avant d'aller se

### Nos anciens, avant d'aller se coucher, aimaient faire un petit canard ...

coucher, aimaient faire un petit canard, un peu de « gniole » au fond du verre, et un morceau de sucre.

Le canard sauvage, sarcelle ou col vert, est un bon gibier d'eau, mais ils se font canarder dans les étangs par les chasseurs. Les canards paisibles du plan d'eau à St Bauzille, n'ont pas ce souci.

Je terminerai la description de cette volaille avec les dindes, les dindons, les oies, les pintades, mais sans être méchant et avec un peu d'humour, je dirai que l'on a l'occasion d'en voir en dehors de la basse-cour.

Quittant celle-ci, avec mon ami, nous avons eu, de la part d'un joli paon, une superbe roue déployant un éventail de belles plumes.



Louis OLIVIER

## MOTS CROISES Par Christian LECAM

### Horizontal :

- A : Dix rondelles ne font pas le printemps
- B : On est mal quand il est pollué – Mesure à Pékin – Ça double
- C : Lettres de YANKEE – Finance une caisse
- D : Un peu trop fière
- E : Flairé dans le bon ordre
- F : Queue de bouc - Refuse
- G : Revues et corrigées
- H : Bourreaux infâmes – Sans opinion

### Vertical :

- 1 : Héros méritants
- 2 : On prend les siennes en vacances
- 3 : Lettres de DURFORT – Initiales pieuses
- 4 : Va avec une plate de BOUZIGUES
- 5 : C'est aussi une policière
- 6 : Saint Bauzille en est un superbe – Pour miser
- 7 : Au cœur de la SCIURE – Dans le bon ordre, éteint
- 8 : Faire tourner en bourrique constamment
- 9 : Contestée – Sur la rose des vents

| Solution des mots croisés page 35 |   | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
|-----------------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
|                                   | A |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|                                   | B |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|                                   | C |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|                                   | D |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|                                   | E |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|                                   | F |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|                                   | G |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|                                   | H |   |   |   |   |   |   |   |   |   |

## LA PHRASE DU TRIMESTRE

« Un peuple qui oublie son Histoire est condamné à la revivre. »  
WINSTON CHURCHILL

C'est le président de la section des Anciens Combattants de St Bauzille qui s'adresse à vous. Merci, à tous ceux qui sont venus assister à la cérémonie du 65<sup>ème</sup> anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945, pour ce rappel de la Mémoire, pour ce lien indispensable entre la Mémoire et l'Histoire. Sans Mémoire, l'histoire n'existerait pas et vous étiez là pour la transmettre, pour souffler sur la flamme du souvenir. Cette année les sonneries militaires exécutées par l'Espérance St Bauzilloise ont donné un caractère solennel et symbolique qui nous manquait, il est prévu de se retrouver le 11 novembre. Bien sûr, il manquait une délégation des élèves de l'école publique du Thaurac malgré nos nombreux appels. ... Pourtant Mme Michèle BLANCHOT, inspectrice de l'éducation nationale en retraite, M. William GARRIVIER, délégué National à la Déportation, ont organisé du 26 avril au 5 mai, un programme « journée de la classe patrimoine », dans un projet « traces d'histoire » qui a conduit leur action Mémoire et citoyenneté auprès des jeunes élèves de C.M. et de leurs enseignants sur notre département.

Les écoles publiques de Cazilhac, Ganges, St Gély du

Fesc, St Martin de Londres et Poussan ont répondu présent pour ces journées du souvenir et du respect dû à ceux qui sont morts au Champ d'Honneur pour la France. Par exemple, le 3 mai, en présence de M. LECOU, député, de

M. Jacques RIGAUD, maire de Ganges, conseiller général, M. CARPENTIER, inspecteur de l'éducation Nationale en exercice, Mme Paulette AYOT, grande dame de la Résistance, des présidents de section d'Anciens Combattants avec leurs porte-drapeau, de nombreux participants, les élèves ont lu un discours, chanté la Marseillaise et le chant des Partisans, déposé une gerbe au pied du monument aux Morts de Ganges. Les autorités ont répondu, en insistant sur la nécessité de se souvenir de l'histoire, sans oublier les mauvais moments, mais surtout tenir compte de l'exemple et de devenir un citoyen. Cette journée a immortalisé dans nos esprits la reconnaissance émue et respectueuse de tous ces enfants, émotion partagée par tous les participants, avec la sensation qu'eux-mêmes n'oublieront pas.

Maintenant c'est le spectateur qui s'adresse à vous. Cette

année le carnaval a réuni de nombreux acteurs, les enfants déguisés sur des chars, les spectacles sur la place du Christ, le goûter offert par le Foyer Rural, les orchestres d'Ad Augusta, la Péna de Pompignan, ont tous permis de savourer avec bonheur cette journée exceptionnelle.

M. Francis CAMBON, a reçu au cours d'une cérémonie dans la salle des rencontres sur les Berges de l'Hérault, juste récompense de 24 années au service de son village, le diplôme de maire honoraire. Ses nombreuses réalisations sont connues de tous. Il a tracé la route pour ses successeurs qui ont gardé le cap qu'il a donné. Félicitations M. Francis CAMBON...

De nombreuses autres activités se sont déroulées, le vide grenier, le repas au Pré, organisé par le comité des Fêtes, et j'en oublie, c'est aux associations de nous faire parvenir l'inventaire de leurs activités, Lo Publiaire est lu par environ, 600 lecteurs et il vous appartient... Quand vous lirez ce journal de nombreuses activités des associations se seront déroulées : l'exposition de peinture, le flamenco, K'Danse, les festiberges, la fête de la musique, assemblée générale de l'O.M.S.C., auditions des élèves de l'école de musique La Lyre .....

50 ans de mariage, les noces d'or, célébrés à la mairie, cérémonie officielle en famille, entre amis, les dons offerts à cette occasion ont été dédiés au Publiaire, toute l'équipe du Publiaire remercie les nouveaux cinquantenaires de mariage, Évelyne et André RIGAUD et leur souhaite longue vie et beaucoup de



1<sup>er</sup> vide grenier au plan d'eau

bonheur. A cette époque où tout bouge si vite, il faut se réjouir quand un élément de continuité, de fidélité, de durable comme on le dit pour l'économie ou la protection de la nature, se manifeste, dans ce cas là, il faut se souvenir qu'il a fallu fonder une famille ensemble avec tous les sacrifices qu'il faut consentir, il faut se souvenir de tous les moments difficiles qu'il a fallu affronter qui ont consolidé les liens du mariage, il faut se souvenir des discords ponctuelles qui marquent souvent une vie de couple, mais qui ont été traversées avec une compréhension mutuelle et un effort partagé, réconciliation du lendemain après une nuit de , réflexion. Une vie ensemble, Evelyne, André, félicitations, vous êtes un exemple qu'il faut suivre.

M. André ROUGER, administrateur de la fédération française de pétanque et de jeu provençal, président de la Joyeuse pétanque, a reçu des mains du président de l'office départemental des sports de l'Hérault un trophée.

Il récompense les nombreuses années de bénévolat avec son équipe pour promouvoir le sport de la pétanque, 100 licenciés, toujours en augmentation, l'organisation de nombreux concours officiels, l'organisation de concours amicaux tous les étés, la volonté de faire connaître son village, de participer activement à sa renommée et de mériter sa devise « la douceur de vivre »...

C'est en tant qu'invité que je m'adresse à vous en effet je l'ai été à un mariage républicain.

Tous les élus présents ont reconnu que c'était le premier auquel ils participaient. Le maître de cérémonie était le maire de Montarnaud, l'assistant, le maire de St Bauzille de Putois en présence du maire de Ganges et du maire honoraire de St Bauzille, et ceci au Mas Dieu, au milieu d'une nature sauvage, dans un cadre entouré de murs en pierre sèche. Entourés de leur famille et amis, Sophie et Christophe ont répondu « je

le promets ». Pas de lecture du code civil, mais des définitions du code de l'honneur...

Cérémonie émouvante, où les phrases prononcées sont historiques, datent de 1789, elles sont empreintes d'une solennité et marquent la profondeur de cette décision devant les valeurs républicaines. Par exemple « Libre est celui qui, sans refuser ni les écueils, ni le sublime, est prêt à perdre plus qu'il ne craignait pour gagner l'incalculable. La promesse tenue, l'engagement honoré dans la traversée sans feinte d'une vie d'homme et de femme » et encore « L'amour commence lorsque l'on préfère l'autre à soi-même, lorsque l'on accepte sa différence et le respect de sa liberté. Aimer, ce n'est pas se regarder l'un l'autre, c'est regarder ensemble dans la même direction ». Félicitations Sophie et Christophe, vous nous avez fait vivre un événement exceptionnel, nous vous souhaitons beaucoup de bonheur.

## Aux nouveaux saint-bauzillois

Bien encrée à Saint Bauzille par mes familles maternelle et paternelle, j'y suis née et m'y suis mariée à 26 ans avec un enseignant du secondaire qui m'a emmenée autre part en France, mais comme lui aussi était d'origine saint-bauzilloise, nous y revenions chaque été, pour la plus grande partie des vacances.

J'ai vécu ici à l'heure où les usines de bonneterie tournaient à plein régime, où la vie était relativement facile et le village très animé, et je suis très attachée à ces lieux. Je suis très intéressée par les articles du Publiaire et, abonnée depuis le premier numéro de la revue, je lis

avec beaucoup de plaisir les récits sur la vie du village autrefois.

Revenue y vivre à l'heure de la retraite, je vois un village qui a changé, qui est surtout devenu un endroit touristique et dont la population s'est, bien sûr, renouvelée.

Alors je me pose des questions. Qui sont ces nouveaux saint-bauzillois ? Ont-ils envie de participer à la vie du village ? Sont-ils intéressés par le passé de ce coin où ils ont choisi de vivre ? Ou ont-ils atterri là par hasard ? Lisent-ils ces récits... poliment... comme des anecdotes ?

J'aimerais beaucoup que quelqu'un d'entre eux éclaire ma lanterne !! Se fasse connaître, nous dise leurs désirs, leurs envies, ce qui les a amenés chez nous, ce qui les séduit ou, au contraire, les choque... se sentent-ils acceptés, accueillis ?... Éprouvent-ils le besoin d'être intégrés ?

Merci à ceux ou celles qui voudront bien répondre à mes questions, nées d'un désir et même d'un besoin de nous comprendre, de les intégrer... qu'ils deviennent vraiment des saint-bauzillois... comme nous !

Henriette ISSERT  
BOUGETTE

## Les parfums de notre existence

Cette belle journée printanière du quinze avril, tout en m'invitant à faire le tour du jardin aux multiples senteurs et couleurs m'a incité à écrire cet article.

Qui ne se souvient des parfums de ses jeunes années ?

Dès les beaux jours, lorsque le soleil caresse notre peau et réchauffe notre cœur, les senteurs accentuées par l'astre divin nous procurent une sensation de bien-être et de bonheur intense.

Tel un ruban imaginaire elles se répandent dans l'air ambiant tout en alternant rapidement.

L'odeur de la terre couverte de perles de rosée, celle des plantes, des fleurs, des arbres, s'évanouissent parfois lentement puis réapparaissent à nouveau, sans presque jamais s'interrompre. Ces parfums, apaisants et simples, flattent nos narines et caressent notre esprit engourdi par l'hiver.

Un plein de nature, rien de tel pour repartir du bon pied, à l'occasion de promenades champêtres, à pied ou à vélo, pour humer l'air nouveau du printemps qui arrive.

L'odeur d'une coupe de luzerne ici, plus loin celle de

moisissure d'un sous-bois, l'odeur d'un cours d'eau et des arbres environnants, avec des bribes d'odeurs de miel provenant d'acacias épars, étalés le long des berges.

La fragrance des fleurs est délicate, sensuelle, envoûtante, parfois. La violette, le lilas, la glycine, le muguet, la jacinthe, la rose, le mimosa, le seringat, sont quelques exemples incontournables à mes yeux. (à mon nez devrais-je dire !)

Le seringat, appelé aussi « jasmin des poètes », son parfum suave est comparable à la fleur d'oranger.

Saviez-vous qu'à partir de ses branches cylindriques, au cœur tendre, les anciens confectionnaient des seringues ?

Dans le langage des fleurs, le seringat est le symbole de la mémoire, sans doute en raison de son parfum très persistant dont on se souvient longtemps. Tous les printemps inspirons à pleines narines cette fleur si agréable et emblématique d'une qualité essentielle : la mémoire !

L'oranger du Mexique, quant à lui, libère une incomparable odeur épicée lorsqu'on froisse son feuillage vert-luisant.



Les effluves du narcissus, par contre, me paraissent trop intenses et enivrantes, de surcroît s'ils sont abondants au même endroit.

La garrigue est riche, elle aussi, de senteurs variées selon les terroirs et les saisons : par endroits le thym prédominera, à d'autres, ce sera le romarin, ailleurs, l'aspic, la sarriette, la menthe sauvage ou la mélisse, sans oublier le majestueux et odorant chèvrefeuille.

Je laisse à présent le soin au lecteur de solliciter sa mémoire olfactive des parfums ayant marqué son esprit jusqu'à présent avec ce vieil adage pour conclusion : « qui maîtrisait les odeurs, maîtrisait le cœur des hommes ».

*Fabien BOUVIE*

## Le papillon du géranium

Le papillon du géranium est apparu il y a quelques années dans notre région. Quelle sale bête !

Nous aimions bien, pourtant, nos beaux géraniums ! Mais voilà, ce saligaud nous les bouffe ! Le texte ci-dessus nous dit d'où vient ce papillon, ce qu'il faisait là où il était et

ce qu'il fait ici. Mais, comment est-il venu ? Et pourquoi ?

Certains pays, comme l'Éthiopie, sont devenus d'immenses producteurs de végétaux florifères. Il aurait mieux valu qu'ils produisent des céréales ou des légumes pour contribuer à l'alimentation de leurs habitants ; mais non !

Libéralisme sauvage et intérêts commerciaux en ont fait autrement. Merci la mondialisation !

D'ailleurs, nous savons tous que si nous voulons nous habiller, nous chausser, manger ou nous divertir, rien ou presque rien n'est fabriqué en France. Nous achetons tous des produits de l'import

et par cela nous mettons nos enfants au chômage. Fiers parents que nous sommes !

Mais revenons à notre papillon. Il vole, oui, mais pas sur des milliers de kilomètres. Il a donc du venir en voyage touristique... bateau, train, avion ? Puis, l'émigré s'est établi en France mais le ministère de l'identité nationale ne lui a pas demandé ses papiers et ne l'a pas reconduit à la frontière ! Ainsi, il a pu construire ses lieux de cultes et minarets : vos balcons ! Sans que personne n'invente une loi interdisant cette *burqa* !

Bon, passons... Il n'en reste pas moins qu'il est là et bien là ! Le moindre mal c'est qu'il n'attaque que les géraniums. Mais, d'autres touristes moins

visibles, en tous cas pour l'instant, sont là aussi et font leurs niches dans vos végétaux de plain air à votre insu. Pire, ces opportunistes envahissent les installations horticoles de la région et plus précisément du littoral méditerranéen français. Ils sont ensuite commercialisés un peu partout mais surtout dans la grande distribution qui, elle, les vend à bas prix.

Ces prix les plus bas qui obligent les belges à s'accroupir le long des étalages pour mieux les repérer ! Amis belges, vous qui aimez l'humour, ne vous vexez pas ! C'est la blague qui le dit ! Et sachez que d'autres populations sont plus fortes que vous, car, elles, elles rampent aux pieds des bas prix !



Et le débat peut s'élargir à bien d'autres produits. Nous connaissons déjà les bottes et les fauteuils allergènes. Imaginons des sous-vêtements contenant des bêtes, microbes, virus qui feraient « guiliguili » ce serait « formi » !

Marc Caribent

## Lâchers de rapaces dans la vallée...

Le samedi 22 mai 2010, à l'initiative de la vétérinaire Marie-Pierre Puech avec le groupe Goupil Connexion de Brissac, des spécialistes des oiseaux sauvages et des amoureux de la faune, plusieurs rapaces ont été relâchés en garrigue montoulienne.

Devant une trentaine de personnes, la vétérinaire explique que ces oiseaux sont recueillis blessés : choc contre des baies vitrées ou contre des véhicules, certains ont été « tirés » au fusil pour fournir, le plus souvent, un marché interdit de collectionneurs. On a pu voir un circaète « Jean-le-blanc » dont l'envergure atteint 1,80 m qui a été soigné pendant deux mois. Après l'opération, les oiseaux sont placés dans une volière jusqu'à ce qu'ils soient à nouveau capables de voler pour reprendre leur vie dans la nature: il est entouré d'une serviette pour le protéger pendant le transport en véhicule. Marie- Pierre a fait relâcher

ces oiseaux par les personnes qui les ont amenés à la clinique des animaux pour tenter de les sauver.

Deux autres faucons ont « repris » leur envol, et une buse ( soignée pendant 18 mois) a été également relâchée en fin de matinée sur une placette de nourrissage à proximité de Montoulieu.

### Des motos anciennes à St Bazille

Du 25 au 29 août, le Tour de Provence fera halte au Centre de Pleine Nature de St Bazille.

Organisé par le Moto Club Sénas Durance, cette manifestation, dont ce sera la 19<sup>ème</sup> édition, rassemblera une centaine de personnes et environ dix motos entre 1925 et 1960.

Les participants feront chaque jour une étape différente dans nos belles Cévennes afin de découvrir le pays, ses beautés, ses sites, ses spécialités et rencontrer les habitants de

la région. Les motos seront exposées sur la place de l'église de Montoulieu le jeudi 26 août vers 18h et au plan d'eau le vendredi 27 août vers 18h, et les autres soirs au centre de Pleine Nature.

S'il vous est agréable de voir ces machines qui ont véhiculé nos pères et nos grands-pères, et qui évoquent bien des souvenirs dans bien des familles, nous vous y attendrons.

Pour tout renseignement complémentaire, appeler au 04 67 73 33 30.

### CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS

Depuis dix ans, Montoulieu participe au concours des villages fleuris et chaque année notre commune est récompensée pour ses efforts. Cette année nous avons obtenu le 3<sup>ème</sup> prix dans la catégorie des villages de moins de 1000 habitants.

Brigitte LEBON et  
Anne Marie LEONARD

Une jeune fille du village, Caroline CELIE, élève du collège Louise MICHEL à Ganges a su mettre à profit les enseignements de son professeur d'histoire, madame Géraldine CLOT. Elle a obtenu deux prix au concours National de la Résistance et de la Déportation, ce qui est très rarement décerné à une même élève.

Mais Caroline sut convaincre le jury des correcteurs, par la qualité de son travail en copie individuelle, (l'épreuve dure 3 heures !) pour cela le deuxième prix lui a été attribué puis avec la participation d'une autre élève, elles ont décroché le deuxième prix dans la catégorie travaux collectif « Mémoire support audio-visuel ».

Une autre jeune fille du village s'est distinguée, avec trois autres élèves, en obtenant le troisième prix, dans la catégorie travaux collectif « Mémoire papier », Dany MARTIAL.

Ces prix leur ont été remis dans le salon Jean BENE (ancien président du Conseil Général et grand Résistant) du Conseil Général de l'Hérault le mercredi 5 mai dernier en présence de nombreux officiels dont le Préfet de l'Hérault, monsieur l'Inspecteur d'Académie, monsieur le vice président du Conseil Général Pierre MAUREL, madame la directrice de l'Office National des Anciens Combattants, des présidents et vice présidents des associations de Déportés UNADIF, FNDIR et FNDIRP, des délégués de la Fondation de la FRANCE LIBRE, des représentants du Centre Culturel Juif, des présidents des associations d'Anciens Combattants mais aussi en

présence de leur professeur et de leurs parents.

La remise des ouvrages s'accompagne d'une invitation adressée à tous les lauréats pour un voyage à Paris les 28 et 29 mai, voyage à contenu « Mémoire et Histoire » avec cette année le ravivage de la Flamme au pied de l'Arc de Triomphe.

Un cocktail s'en est suivi.

Je ne vous en dirai pas davantage, Caroline et Dany auront sans doute le plaisir de vous le raconter.

Mais qu'est ce donc que ce **« Concours National de la Résistance et de la Déportation »** ?

### Voici un rapide historique :

L'idée d'un « Concours » naquit en 1958 à l'initiative des CVR (association des Combattants Volontaires de la Résistance). Il fut officiellement créé en 1961 par le Ministère de l'Éducation Nationale. Il est, par le nombre des inscrits, le plus important « concours » organisé chaque année et est placé sous la double direction du Ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère de la Défense.

Ce sont jusqu'à 50 000 élèves issus des lycées d'enseignement généraux, technologiques, professionnels et agricoles ainsi que des classes de 3<sup>ème</sup> des collèges qui participent chaque année.

Son objectif est de perpétuer le souvenir des sacrifices consentis par une partie de la population française pour le rétablissement de la République Démocratique dans notre Pays entre 1939 et

1945. Il permet aussi aux élèves de rencontrer des témoins ou des transmetteurs de Mémoire, descendants des témoins disparus afin de s'imprégner et de s'approprier l'Histoire de cette époque troublée.

Le thème du concours porte alternativement, une année sur la Résistance, l'autre sur la Déportation. Il est défini lors d'une réunion au Ministère de l'Éducation Nationale par un jury national. Les associations nationales de Déportés Résistants et les différentes Fondations y sont représentées. Ce thème national est ensuite reformulé dans chaque département lors d'une réunion à l'Inspection Académique toujours avec les associations organisatrices. Il est ensuite diffusé dans les établissements scolaires. Le thème 2009/2010 était **« L'appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940 et son impact jusqu'en 1945 »**.

Il fut l'objet de la mise en place de nombreux outils réalisés par Fondation de la Résistance et la Fondation de la Mémoire de la Déportation, des Archives Départementales de l'Hérault, mais aussi l'Association UNADIF (Union Nationale des Associations de Déportés, Internés et Familles) qui édite également un tiré à part spécifique au thème national.

Les épreuves se sont déroulées le 23 mars dernier dans tous les établissements participants. L'ensemble des copies individuelles, des Mémoires et des travaux « audio/visuels » ont été corrigés dans l'Hérault le mercredi 7 avril 2010. Les correcteurs sont des professeurs certifiés ou agrégés, des représentants des Associations de Résistants et de Déportés,

des représentants de l'ONAC, ainsi que des membres des Archives Départementales ; ils opèrent une double correction et la moyenne des notes détermine les lauréats. A l'issue des corrections un palmarès départemental est annoncé par le jury. Les premiers de chacune des catégories sont sélectionnés pour concourir au palmarès national.

Le concours est pris très au sérieux par les établissements

et leurs professeurs d'histoire qui sont très fiers lorsque leurs élèves sont primés. Les lauréats seront, je n'en ai jamais douté des citoyens responsables. Je peux témoigner de leur écoute, de la qualité de leurs questionnements, de leur réflexion et de l'appropriation de l'Histoire de notre Pays lors de nos rencontres.

Si vous croisez Caroline, Dany, n'hésitez pas à les féliciter, elles en seront peut-

être gênées mais, je peux vous l'assurer, elles le méritent.

Encouragez-les à concourir dans leur prochain lycée mais pour leur avenir et leurs choix d'études nous avons tous besoin de jeunes filles et de jeunes gens de leur qualité.

*William GARRIVIER*  
Membre du jury  
départemental.



**Photo réalisés lors de la remise des prix au Conseil Général de l'Hérault le mercredi 5 mai 2010**

*De gauche à droite : Mme Géraldine Clot (professeur d'histoire géographie),  
Alexis Pozzo Di Borgo, Laetitia Zirignon, **Dany Martial**, Manon Bosc,  
**Caroline Célié**, Anne Bonnin,*

*Mme Marie Christine Rivet (Principale du Collège Louise Michel) et le Général Cambon de la Valette*

**... En réponse à l'armistice du Maréchal Pétain, le Général De Gaulle lance son appel le 18 juin 1940 au micro de la BBC à Londres.**

**Il entraîne deux résistances : une résistance intérieure et une résistance extérieure.**

**L'appel du 18 juin est un appel contre la résignation et l'engagement dans le combat pour la liberté. Cet appel est universel et intemporel car c'est l'engagement que tout citoyen peut choisir de suivre ...**

*Pour en savoir plus visitez le site internet réalisé par Anne et Caroline :  
[lappeldugeneraldegaulle.e-monsite.com](http://lappeldugeneraldegaulle.e-monsite.com)*

# Lumière de lune et Magie des Couleurs



**V**ous vous souvenez peut être ? C'était au début des années 90 !

La grande émission radiotélévisée sur l'astronomie et les mystères du ciel « La Nuit des Étoiles Filantes » était lancée sur France 2 et France Inter depuis le « Théâtre de la Pleine Lune ». En duplex avec la station MIR, des astronautes, des astrophysiciens animaient l'émission depuis ce laboratoire original discrètement protégé derrière les premières collines des Cévennes.

Buzz Aldrin l'un des deux premiers hommes ayant « marché sur la Lune » était là lui aussi pour l'anniversaire du lancement historique d'Apollo 11. Des artistes et des scientifiques s'étaient alliés pour créer un théâtre éclairé par la seule lumière de notre satellite. Pendant presque 20 ans, des prototypes de collecteurs de lumière lunaire furent construits et expérimentés dans ce laboratoire dont les recherches suscitèrent l'intérêt de chercheurs, d'architectes, d'artistes, de protecteurs de la nature ou de passionnés de mécanique céleste un peu partout sur la planète.

Avant de cesser ses activités de recherches dans la région, « le Théâtre de la Pleine Lune » va s'ouvrir pour la

première fois au public. Les passionnés du ciel, de la biodiversité, de la lutte contre la pollution lumineuse, les adeptes de l'utilisation de l'énergie solaire et de la lumière naturelle, les amoureux de la Lune sont invités à participer à une expérience originale, une première dont ils seront à la fois les acteurs et les spectateurs.

De quoi s'agit-il ? Vous serez conviés le soir de la Pleine Lune du 26 Juillet prochain sur les berges de l'Hérault, à Saint Bauzille de Putois, pour assister à un spectacle gratuit éclairé par vous-même. Pour cela il suffira à chacun d'entre vous de venir muni d'un miroir.

Selon le même principe utilisé aujourd'hui dans les fours solaires, rappelez-vous comment Archimède mit le feu à la flotte romaine à Syracuse en faisant renvoyer par les soldats avec leurs boucliers de cuivre le feu du Soleil vers les voiles des navires.

Avec la Lune, point d'infra rouge, mais la lumière du soleil est reflétée par le sol de notre satellite. En la multipliant on obtient suffisamment de quantité de lumière pour voir les couleurs la nuit « sans le bleu du ciel » !

Pour que le système fonctionne et avoir une lumière efficace sur scène il faudra rassembler entre 1000 et 2000 éclaireurs de lune qui renverront sa lumière vers la scène à l'aide de leurs miroirs individuels. Les organisateurs, l'Association Culturelle et Artistique « le Pavillon » et le Théâtre de la Pleine Lune en collaboration avec la Commune de Saint Bauzille de Putois sont confiants et espèrent au moins la venue de 2000 personnes parmi les

vacanciers et les gens motivés de la région.

Le spectacle sera une surprise mais des acteurs, des danseurs, des chanteurs et des musiciens professionnels ont déjà promis leur participation bénévole, tellement tous sont intrigués ou passionnés par l'expérience. Le village de Saint Bauzille de Putois a promis d'éteindre l'éclairage public autour du site pour participer à la lutte contre la pollution lumineuse.

Évidemment cela ne fonctionnera que si la Lune est au Rendez-vous ! Elle sera la véritable star de la soirée, thème du spectacle et d'une exposition sur l'histoire de cette aventure.

Un site web est en construction où seront communiqués les détails, les recommandations, toutes les informations nécessaires pour celles et ceux voulant participer à cet événement ! Événement qui sera annulé ou reporté à une autre pleine lune, si d'aventure celle-ci décide de rester cachée derrière un amoncellement de nuages, tout de même rarement présents à cette période de l'année. Mais qui sait avec les changements climatiques ?

Donc restez branchés et en attendant dans les prochains jours vous pouvez aller sur Facebook pour voir quelques photos et en parler à vos amis intéressés par cette aventure à la fois simple et extraordinaire. Rendez vous donc pour cette première mondiale à la pleine Lune de Juillet sur les berges de l'Hérault à Saint Bauzille de Putois !

<http://www.facebook.com/pages/Fondation-du-theatre-de-la-pleine-lune/51855981899>

## Longue vie ..... aux livres

C'est par un beau jour de printemps que j'ai décidé de ranger ma bibliothèque.

Vous savez, le genre d'activité que l'on repousse alors que les étagères débordent, que cela s'entasse de plus en plus.

### Ce matin là, la saison peut-être !

J'ai eu ce besoin fou de fouiner dans ces merveilles accumulées au fil des jours et des envies. Mais après avoir tout sorti, je me suis aperçue que certains ouvrages n'y retrouveraient plus leur place.

C'est à ce moment que je me suis souvenue d'un livre qui me disait : « Emportez-moi »

A l'intérieur, il y avait une affichette qui indiquait les numéros de téléphones de l'association Arts, culture et familles. Celle-ci se proposait de récupérer et de couvrir des livres afin de les « Faire entrer dans la danse »

### Quel beau programme !

Même si je me séparais de mes petits trésors, ils seraient encore lus et apporteraient du plaisir aux autres comme j'ai pu en avoir en les découvrant.

Et voilà, j'appelle.

Après un échange téléphonique et une belle rencontre avec la présidente de l'association, me voilà correspondante pour mon village. Je vous l'avoue, j'ai été emballée à l'idée de me lancer dans cette aventure. Donner une deuxième vie aux livres, faire quelque chose pour mes concitoyens et notre commune.

Me voilà donc partie afin de proposer l'idée en divers lieux.

Mais j'étais loin de penser que cela allait m'entraîner vers une étude de mes congénères, et même une véritable expérience sociologique sur les comportements humains.

Car en effet, j'ai rencontré toute sorte d'attitudes, il y a eu les enthousiastes, les gentils qui n'avaient pas de place, les serviables, les anxieux, les compliqués, les grognons et même le malpolis.

### Quelle histoire !

Cet article ne se veut pas un règlement de compte mais un compte-rendu. Une réflexion qui peut-être amènera à réfléchir sur l'action que chacun peut avoir au sein de notre village, que le moindre engagement peut jouer et déboucher sur un mieux-vivre.

Oui, il existe des Saint Bauzillois qui sont prêts à jouer le jeu, à faire en sorte que leur village évolue et proposent des nouveautés, un plus.

Prêts à être acteur, pour que naisse une idée de partage et d'échange.

C'est cela que j'ai envie de retenir de cette expérience.

Ces livres qui, au-delà de leur contenu et de leur richesse, peuvent devenir un lien entre nous, un objet social, le messenger de vos impressions et de vos commentaires.

Il vous suffira, si vous le souhaitez et comme c'est indiqué, de glisser un petit mot pour les prochains lecteurs.

Le but de ma prospection était de faire vivre ce dispositif sur notre commune et de donner



encore plus d'accès aux livres.

Que ces livres, objets tabous pour certains, entrent plus facilement dans leur vie, presque naturellement.. Qu'ils deviennent une petite parenthèse de joie dans leur vie quotidienne.

Et puisque je parle de ces petits bonheurs que peut nous apporter la lecture, j'aimerais avoir une tendre pensée pour notre libraire et notre bibliothécaire, qui participent toutes deux à faire aimer les livres

Danièle, qui résiste dans notre beau village.

Bernadette, avec qui j'ai pu partager la joie de parler d'un ouvrage.

Alors si vous souhaitez participer à l'opération « PAUSE TON LIVRE », soit en donnant des livres, soit en trouvant un espace pour accueillir une boîte de livres, contactez le journal, ils feront suivre.

LONGUE VIE AUX LIVRES !

*Valérie (AVISSE)  
de Saint Bauzille.*

## Des St Bauzillois, d'un Gala... aux Himbas -

La télévision comme déclic, des conversations et des commentaires sur certaines émissions, rien que de très banal. Pas tout à fait, car curieusement cela m'a rappelé deux St Bauzillois et avec l'accord de leur épouse je relate sommairement mais avec intérêt, pour l'un, un bout de parcours professionnel, pour l'autre, quelques piquants souvenirs de vacances.

Il va sans dire qu'une réelle sympathie s'était établie dans nos relations, entre une « couleur locale » et ces deux messieurs parisiens.

**Le premier**, pour le nommer, Guy Ruotte-Denancy fut comédien jusqu'à l'âge de 39 ans. Il fréquentait alors et côtoie les artistes de l'époque : Sacha GUITRY, Maurice CHEVALIER, Martine CAROL, Michel SIMON entre autres ainsi qu'une jeune débutante devenue depuis, la très médiatique baronne Nadine de ROTHSCHILD. Il quitte ce métier passionnant certes mais exigeant ; deux ou trois jours seulement pour apprendre les textes. Guy se retrouve ensuite au GALA DE L'UNION, qui était une « Association d'entraide sociale des artistes dramatiques, lyriques, chorégraphiques et de variétés ». Il n'était pas le Monsieur Loyal, mais il occupait le rôle de l'homme de l'ombre portant le costume queue de pie, derrière le grand rideau rouge du cirque et en lourde charge de l'ordonnancement.

Le Gala c'était aussi 4 à 5 mois de travail avec des artistes ou comédiens tous bénévoles qui organisaient des réunions avec échanges d'idées quant à la possibilité ou choix de tel ou tel numéro, la sélection des costumes. Le

Tout Paris participait y compris les Grands Magasins ; les marchands de tissus également y allaient de leur concours, on puisait dans les réserves et collections de vêtements de la Comédie Française et de l'Opéra. Même utilisation d'un taxi pour le transport de matériel devait être expliqué et justifié.

Cette Union des Artistes fut créée en 1917 pour venir en aide aux acteurs les plus démunis. Elle demeure d'ailleurs très présente dans la mémoire des Français grâce à la popularité du Gala de Solidarité qu'elle organisait chaque année avec le soutien de nombreuses vedettes. Le Gala fut retransmis pendant plusieurs années à la télévision.

A noter au passage, chose que l'on connaît moins, que cette Union des Artistes a été à l'origine de nombreux organismes sociaux, elle est à la base du déclenchement et de l'évolution du mouvement social et syndical depuis la première guerre mondiale.

Des artistes très populaires s'y sont engagés : Harry BAUR, Jean MARAIS, Gérard PHILIPPE, Jean-Paul BELMONDO et tant d'autres.

Parmi les anecdotes, un exemple assez insolite résume la solidarité et l'humilité des artistes participant à ces galas : Marlène DIETRICH vêtue en costume de garçon de piste et ramassant des pelletées de crottin de cheval après un numéro équestre... avec des incidents cocasses aussi : un élève du Conservatoire visitant la ménagerie se fait subtiliser son sac à main par un éléphant ; elle prit peur, lâcha le sac que l'animal avala. Les sucs gastriques de ces

pachydermes sont tels que l'on ne retrouva rien, même après surveillance...pas même le fermoir ni les clés ! Et des réflexions savoureuses quand Guy qui entraînait Michèle MORGAN pour son numéro à cheval depuis quelques mois, lui fait remarquer la veille de la représentation qu'il est très satisfait d'elle, en pensant évidemment aux progrès manifestes accomplis, mais elle répondit : oh oui Guy, vous savez, j'ai enfin perdu des kilos.

Pour conclure, après les longues heures du spectacle, **le Verre du remerciement** se prenait, tous les artistes réunis, en tenue de gala cette fois, dans la cage aux lions.

Merci Anne (Mme Guy RUOTTE-DENANCY) de me donner le feu vert pour évoquer un peu Guy ; je sais pour l'avoir un peu connu et fréquenté une vingtaine d'années qu'il serait heureux, lui le titi Parisien devenu un vrai St Bauzillois, un brin cabot, qu'on ne l'oublie pas. (et en confidence, j'aimais quand il me racontait ses histoires, même parfois coquines).

Salut l'artiste

**Les seconds**, de Bora Bora aux Marquises, des Seychelles aux Bahamas, des lieux de vacances de rêve, tout le monde ou presque connaît, a des proches, des amis narrant des souvenirs fabuleux avec des valeurs sûres, sable et cocotiers, grand confort et grand luxe... mais encore, un **Voyage en Terre Inconnue**, la très populaire émission, au remarquable audimat, où notre appréciée Muriel ROBIN plus naturelle que jamais,

découvrait un pays du bout du monde où le temps était suspendu.

Nos St Bauzillois Geneviève et Jean-Claude COUSIN connaissaient déjà eux depuis plus de dix ans la Namibie, qu'ils ont parcourue en expédition composée de huit participants, un chef assisté de deux chauffeurs, deux véhicules tout terrain pour 3700 Kms de piste ; des nuits en bivouac et un confort très spartiate. Ils se ravitaillaient à Solitaire, lieu au nom évocateur dans le genre « Bagdad Café », paysages magiques, grandioses, paradis pour les ornithologues.

Dans ce Sud-Africain m'ont-ils expliqué tout y est ou presque : les déserts, la savane, les massifs érodés, la forêt, les animaux les plus variés, l'Eden et l'enfer. Tous les contrastes de la Namibie où coexistent les modes de vie tribaux les plus primitifs et les conditions de vie les plus sophistiquées. Des villes aux grands centres commerciaux et immeubles modernes, bourgades oubliées et fermes gigantesques, cabanes en pisé ou en peaux de vache, villas somptueuses, pistes infernales et autoroutes type californien. Un territoire très peu peuplé avec d'immenses espaces sauvages d'une beauté exceptionnel, et fascinante de couleurs : tout paraît merveilleux parfois austère, un désert écologique absolu, oublié des hommes ou presque. Quand on roule des journées entières sur ces pistes défoncées, Geneviève

et Jean-Claude se souviennent avoir pensé arriver là où s'arrête le monde, la terre tout autour, indifférente, souvent hostile. Parfois après des heures et des heures, ils rencontrent un autre homme, un Himba, dernière tribu d'Afrique Australe, berger nomade à demi nu, paré de quelques bijoux, cheveux tressés, au corps enduit de graisse animale et de terre rouge ocre qui conduit un troupeau de chèvres. Sa vision est étonnante mais tout autant réconfortante, ce qui sépare s'efface soudain, rencontre gracieuse d'homme à homme. Nous avons la délicatesse de sourire ajoute Geneviève et Jean-Claude, de leur donner quelques biscuits, du sucre afin d'établir un contact. Le tourisme commence à leur nuire, argent et alcool aidant. Il paraît préférable d'attendre leur visite lors d'un pique nique car la qualité de l'échange devient incomparable. Et il le fut : le véhicule tombe en panne, impossible de poursuivre, il est déjà tard.

Le chef Himba accepte que le groupe se joigne à son campement pour la nuit. En contrepartie il choisit le plus naturellement du monde Geneviève notre St Bauzilloise comme monnaie d'échange.....

Ces huit explorateurs apprendront le lendemain que durant leur sommeil, les guides et l'interprète s'étaient débattus pour dénicher par miracle un pasteur Allemand



en visite chez la tribu Himba distante de trente kilomètres, et qui passa la nuit à convaincre avec toute la diplomatie et la délicatesse nécessaires le chef, que la dame blonde « élue » ne possédait ni la beauté, ni l'énergie, ni les attributs nécessaires pour le satisfaire...

En souvenir Mr et Mme COUSIN conservent cet épisode vivace presque irréel. C'était ont-ils ajouté, oublier que les Himbas restent attachés à leurs rites ancestraux, leur structure sociale est complexe et ils vouent un culte très important à leurs ancêtres et à leurs chefs.

A bon entendre !

Merci Geneviève et Jean-Claude pour ce surprenant voyage, et à présent longue vie à Port Leucate.

Bonnes Vacances à tous

Danièle BOUTIER-GIRARD



## De l'ADC au Hi-fi club, nos belles années



**C**ourant janvier, ma cousine Chantal (née OLIVIER) me téléphonait et, tout en conversant, m'a gentiment demandé si je pouvais réaliser un article sur le Hi-fi club qui nous rappellerait ainsi nos merveilleuses années. Très bonne idée mais durant ma scolarité, je n'ai jamais été un élève doué pour les rédactions. Tant bien que mal, j'ai décidé de me lancer.

Comme toutes créativités, c'est aux origines qu'il faut remonter. En 1966, j'habitais la rue du Four, mon voisin Roger possédait à l'époque un meuble stéréophonique « sophistiqué » et était un admirateur de variétés, de rocks américains et anglais. Nos goûts partagés, dans son salon, nous passions des heures à écouter nos disques préférés.

Quelques temps après, avec sa famille, il a déménagé et c'est à proximité de la rue du Pin qu'il s'est installé. Sur place, il a transformé sa remise en local confortablement aménagé. Me contactant d'emblée, il m'a suggéré de le seconder et par la même occasion d'en informer mes copains rapprochés. Aussitôt dit,

aussitôt fait, tout le monde a répondu O.K., c'est ainsi que prit naissance l'ADC (Amical Disco Club). Incroyable mais vrai, au sujet du mot « disco », nous l'avons mis « d'actualité » avant qu'il ne soit plus tard au sommet. Saint Bauzille n'est pas Saint Tropez et, comme d'accoutumée, les langues bien pendues se sont délectées en comparant notre cadre douillet à des « ballets roses » peu recommandés. Avec le recul, c'est l'humour que je retiendrai car si balai il y avait, celui-ci servait pour la propreté, quant à sa couleur, elle était sans intérêt.

Ce lieu sain et non « saint » permettait aux garçons et filles de notre entourage de converser et surtout de danser, en un seul mot, se défouler. Les banquets allégrement arrosés complétaient notre bonheur assuré. Deux ans sont passés, unanimement nous avons décidé de fonder notre propre club tant recherché.

Je tenais, avant de tourner cette page ADC, à rendre un hommage appuyé au regretté Roger car son exemple nous a permis d'entreprendre notre fameux projet.

Nous voici donc projetés dans l'ère du Hi-fi club annoncé. Se renseignant de tous les côtés afin d'acquérir une salle appropriée, c'est grâce à l'amabilité des dirigeants de l'école privée où mon oncle et mon père faisaient partie du comité, qu'une classe de garçons inoccupée nous a été prêtée. Conformément déclaré à la préfecture de Montpellier, les travaux ont démarré en laissant apparaître des canis, posters, affiches de ciné et des photos de S.L.C.

Peintre – tapissier de métier, par la suite le club a été deux fois relooké, d'abord pour la sécurité après l'incendie tragique du 5 – 7 à Saint-Laurent-du-Pont et enfin pour y donner un cachet plus coquet avec des panneaux en damier de couleur bleu et orange qui tranchaient. Quant à la sono et aux jeux de lumière synchronisés, l'ouvrage revenait à l'inoublié spécialiste Gilbert COULET aux doigts de fée. De passage, Marc a mené sa touche personnalisée dans le domaine de l'électricité.

Après ce mois de labeur acharné, nos efforts sont enfin récompensés avec l'ouverture officielle des portes du Hi-fi club et son inauguration animée en cette journée du 18 août 1968 avec la présence des élus, messieurs PERRIER et COMBET.

Afin de tout régulariser, on a formé un bureau de direction. Après acceptations, j'ai été nommé président, le mémorable Michel, secrétaire, Jean-Louis, trésorier. Désormais la belle aventure pouvait commencer avec les adhésions et les cotisations mensuelles fixées respectivement à six et quatre francs par personne avec signatures régulières à la clé. Notre mini budget était

destiné aux frais d'aménagement divers, matériel, décoration, etc. et à se procurer trois ou quatre disques choisis tous les mois pas les intéressés.

Ayant marqué les premiers l'histoire du club, les membres fondateurs avaient pour prénoms : Jean-Pierre, Jean-Louis, Jean, Jules-Marie, Michel, Salvador et André puis l'incontournable frangin Jean-Paul, Jean-Louis B., Jacques et Henri, chez les demoiselles : Chantal, Brigitte, Marie-Ange, Françoise, Régine, Edwige, Chantal M. et Monique, au total dix-neuf passionnés. Il faut avouer que les familles PELLECUER, OLIVIER, GIRARD et BRESSON garnissaient bien la colonne des abonnés.

A Paris, le mois de mai passé et les pavés remplacés, c'est au mois d'octobre 1968 qu'une grande « Boum » a débuté dans une ambiance survoltée en l'honneur des vingt ans de mes sœurs jumelles Brigitte et Marie-Ange, et Françoise de la famille alliée. Le départ des festivités était donné avec des surprises parties déguisées, anniversaires, quilles, réveillons, etc. où allait régner une sereine convivialité.

Pendant les repas, certains « animateurs », dans leur propre style, égayaient l'assemblée. Parmi ceux-ci figuraient Jean-Louis (BOYER) qui nous régalaient entre autres avec « la montagne » adorée de Jean FERRAT, moi-même (alias Dick) interprétait du RIVERS, ma star préférée enfin Jules-Marie et Michel (PASTOR) enchaînaient avec des chansons paillardes dont l'éternelle Marseillaise Saint-Bauzilloise qu'ils ont aussi composée.

A une période, nous organisons des tournois de ping-pong très acharnés. Quelques voyages pas trop éloignés ont renforcé les

liens, comme celui au moulin de DAUDET sans oublier les magnifiques randonnées au pic Saint Loup et d'Anjeau, croix de Saint Mécisse etc., les sorties remarquées chez nos amis Saint-Jeannais et les enthousiastes « omelettes » du lundi de Pâques au bord de notre fleuve bien aimé.

Quoique le club soit strictement réservé, nous pouvions inviter des gens de l'extérieur pour les soirées, des groupes en stage dans notre cité et les vacanciers qui devaient tous s'acquitter d'un modeste droit d'entrée. En été, avec les estivants de la région parisienne, les nordistes, les bretons et autres encore, que de merveilleux moments partagés entre les balades, baignades et grillades où nous rejoignaient souvent nos deux charmantes « cannoises » attirées.

Sur la piste du Hi-fi, de Bill Haley à Elvis Presley, les couples rock'and'rollaient sur des airs emballés, de Johnny Hallyday à Hugues Haufrey en passant par Dick et Eddy, les célèbres rockers crooners français, de nombreux chanteurs nous ont fait vibrer. Sous les douces lumières tamisées, nous étions bercés

par des slows de toute beauté tels le « A whiter shade of pale » du Procol Harum et le « Nights in white satin » des Moody Blues fréquemment plébiscités.

Les homonymes Jacques, Bernard, Jean-Pierre, Chantal (ils se reconnaîtront), Vincent, Yvon, Roger, Didier, Rock, Rolande, Marlène, Martine, Danielle et Mariette avaient joint les « aînés » dans un bel esprit de complémentarité. Des générations de « jeunes » ont connu les joies de notre Hi-fi adulé, je ne peux les citer car la liste serait trop élevée mais qu'ils se rassurent, je fais confiance à leur sincérité en affirmant individuellement « j'y étais ».

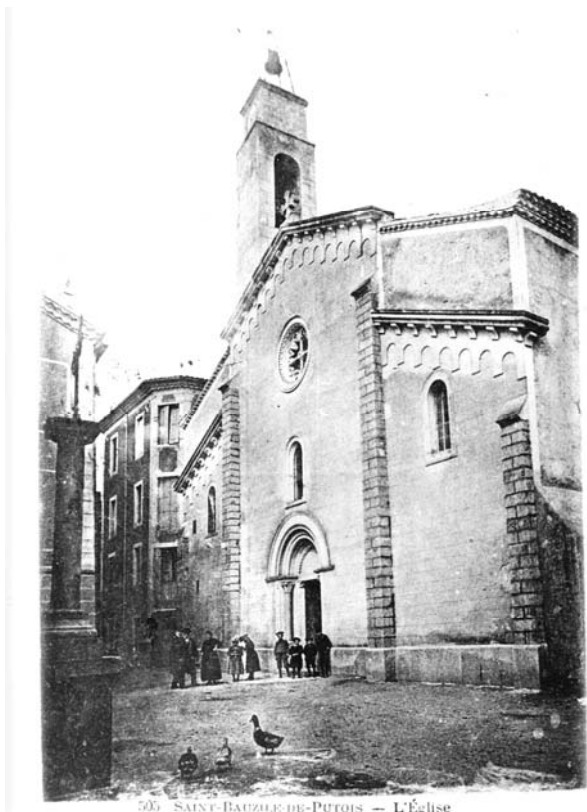
Août 1968, août 1988, 20 ans de longévité et un record inégalé pour ce type de club dont la durée réelle est limitée. Nous-même en restons encore bouche bée. Pour clôturer et fêter ce somptueux événement, une majorité des membres anciens et nouveaux a répondu présent avec émotion et fierté à la dernière et explosive « boum » amplement justifiée.

Le club a vécu, vive le Hi-fi !

Jean-Pierre PELLECUER



Quand la guerre éclata, je n'avais que cinq ans  
Elle devait être courte, mais dura fort longtemps.  
Je n'oublierai jamais, le temps des restrictions  
Nos parents pour manger, allaient en Aveyron.  
Point besoin de régime, pas de cholestérol ;  
Qui aurait dit qu'un jour, il y aurait du DANACOL.  
Première communion, avec l'abbé GUIPPERT  
Je nous vois réunis, comme si c'était hier.  
Nous tenions notre cierge avec un grand sérieux ?  
Récitant des prières, craignant tous le Bon Dieu.  
Nous allions à l'école, certains chez Barnabé\*  
D'autres, nous valant bien, préférant le curé.  
A Gignac à vélo, pour le certificat,  
On revenait le soir avec les résultats.  
Ayant passé l'épreuve, couronné de succès,  
J'avais eu un vélo, j'étais privilégié :  
De la marque Tendil, excusez-moi du peu  
Chez les frères Ribes, connus pour leur sérieux.  
Des vélos d'occasion, pour les moins fortunés  
Ressemblant à des neufs, grâce au Zébracier.  
A l'âge de quatorze ans, on quittait l'école,  
Presque tous devenions ouvriers agricoles.  
La prime journalière, c'était deux litres de vin  
Nous trimions très dur pour gagner notre pain.  
Il y avait le mildiou, ce champignon mortel.  
Nous on le combattait, à coup de Vermorel.  
Cette machine en cuivre, rivée à notre dos,  
Nous l'avions en horreur, elle nous brisait le dos.  
De petits sacs de soufre, contre l'oïdium  
Qui nous faisaient pleurer, bien plus que des oignons.  
La nuit venue, suivant la tradition  
Nous allions faire le Roc\*, unique distraction.



Faire la picourelle\* avant de nous coucher  
Etait très excitant, nous étions toujours prêts.  
Et puis à Carabotte, à vélo nous allions  
Sauter autour du puit, tous, de vrais champions.  
La piscine, c'était le pont des quatre trous.  
Où j'allais me baigner, moi petit gabatchou\*.  
Puis l'automne venu, les colles des vendangeurs  
Qui partaient dans les vignes, armées de sécateurs.  
J'entends encore le tic tac des pressoirs  
Résonnant dans la nuit, quand arrivait le soir.  
A l'âge de vingt ans, conseil de révision  
C'est à pied, à Gignac, qu'ensemble nous allions.  
Et c'est dans la Mairie, qu'on défilait tout nus  
Devant les militaires, nous passant en revue.

Quand arrivait le soir, les filles de la classe  
Nous recevaient chez elles, nous n'étions jamais las.  
En décembre, la fête gravée dans nos mémoires,  
On emballait les filles, c'était notre heure de gloire.  
Pour être à la hauteur, au café Gédéon  
Y avait pas de whisky, mais du vin blanc citron.  
L'on dansait sous les halles, avec Rémolino ;  
Maintenant, ô tristesse, il y a des bureaux.  
Puis BB arriva, et Dieu créa la femme  
Il n'en fallut pas plus pour que nos sens s'enflamment.  
Nous ce qu'on voulait voir, ses jolis petits seins  
Que l'on aurait aimé prendre dans nos deux mains.  
La réalité était bien différente :  
C'est les filles de joie, qui comblaient notre attente.



Ils regrettent le temps, tous avaient un surnom  
Oubliant quelque fois quel était le vrai nom.  
Qui connaît maintenant : Testet , le Quiniou  
Le Bakanal, le Caillou et puis Silou.  
Vous en voulez encore, le Pic, le capelan  
Qui s'en souvient encore, à part les descendants.  
Ces lointains souvenirs que j'évoque pour vous  
Que de vous en parler, j'ai mon cœur qui se noue.  
Et, pour ne point sombrer dans la mélancolie  
Je m'arrête et vous dit : « Au Revoir et Merci » !

**Le Gabatchou : Robert FEYSSEL.**  
**St André de Sangonis.**



Nous partions en taxi, au pays de BRASSENS  
Connaître des amours qui étaient sans lendemain.  
Nous revenions à l'aube, heureux et soulagés  
De très rares billets péniblement gagnés.  
Car les filles d'avant, mettaient un point d'honneur  
A garder leur vertu pour l'élui de leur cœur.  
On ne pensait qu'à ça, obsédés nous étions.  
A la question : tu vœux ? La réponse était « NON » !  
Je dois aujourd'hui leur rendre un grand hommage  
De n'avoir pas cédé ; il fallait du courage.  
Dans mon village d'hier, beaucoup d'épiceries :  
Les Economats, les halles, l'épicerie nouvelle et Enrici.  
André de l'étoile du Midi, dessalant la morue  
Dans un tonneau plein d'eau, qui coulait dans la rue.  
La poissonnière de Mèze, qui venait de l'étang  
Et découpait le thon, dégoulinant de sang.  
En bas de ma rue, à deux pas de ma porte,  
L'épicier émigré, qu'on surnommait »Mayorque «.  
L'odeur de la corne brûlée, du maréchal Léon  
Que nous trouvions affreuse, pourtant qui sentait bon.  
Et en parlant d'odeur, le café Serin,  
Avenue de la gare, où arrivait le train.  
Puis un beau jour, il fallut prendre le bateau  
Comme chantait LAMA, on avait le cœur gros.  
Arrivés à Alger, ce fut une évidence  
Nous laissions derrière nous, toute notre insouciance.  
Nous partîmes enfants, et revinrent adultes.  
Que l'on soit très instruit, ou que l'on soit inculte.  
A nouveau le bateau, direction mon Midi.  
Nous allions retrouver nos parents, nos amis.  
Mon Dieu, quelle émotion, à bord du car Galtier  
Quand mes yeux purent voir la flèche du clocher.  
Tout était comme avant, rien n'avait changé.  
Aujourd'hui, mon village, il m'est presque étranger.

Comme il a grandi, je ne le reconnais plus.  
Adieu mon beau patois, bonjour l'accent pointu.  
Ha ! Que j'aurais aimé qu'il ne grandisse point.  
Rêve, certes un peu fou, mais, ô combien humain.  
Quand arrive le soir, personne dans les rues,  
Ce n'est pas comme avant, moi, j'en tombe des nues.  
Y a que sur la banquette qu'on garde un peu l'accent  
Ceux qui sont assis, parlent du passé, critiquent le présent.

*Une vie, racontée avec des mots simples,  
l'émotion est présente puisque ceux qui sont de  
sa génération, les septuagénaires, se  
reconnaîtront. Bien sûr ce n'est pas à St Bauzille,  
il suffit de changer les noms :*

**Barnabé\*** était le directeur de l'école publique,  
**Le Roc\*** : pratique des enfants qui allaient sonner  
chez les gens... Le Martelet... attaché le heurtoir  
avec une corde et tirer dessus jusqu'au moment  
où le propriétaire sort en hurlant de chez lui, il  
fallait alors fuir...

**Gabatchou** : surnom donné au grand père de  
Robert, à St Bauzille d'autres surnoms que l'on  
peut décrire sans dévoiler leur secret : Pistol, le  
Têt, Te Beze, Tabe...

**Présents:** Mesdames CALMET Hélène, CORVEZ Antoinette, LEBON Brigitte, LEONARD Anne-Marie, THARAUD Laurence et Messieurs APARISI Hubert, CAZALET Eric, CHAFIOL Guilhem, CHARRA Colin, PONS Nicolas et SEBASTIA Nicolas.

**Secrétaire de séance:** Mme LEONARD Anne-Marie.

### **1/ Choix du délégataire de service public concernant l'exploitation du Camping et de la Piscine Municipale**

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal, Par délibération du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2009, la Commune de MONTOLIEU a décidé de lancer une procédure de délégation de service public relative à l'exploitation du Camping et de la Piscine Municipaux.

La procédure a été celle prévue par l'article L 1411 et suivant du CGCT qui a conduit successivement :

A l'insertion dans une publication habilitée à recevoir des annonces légales

L'Hebdo Mag de la Gazette Economique et Culturelle, le 20 octobre 2009

Le Midi Libre 34, le 5 novembre 2009

le journal L'Hôtellerie, N° 3155

A l'appel à candidatures sur le site Internet de la

Mairie

A l'affichage dans les panneaux municipaux

A l'envoi d'annonce d'appel à candidature dans plusieurs mairies limitrophes

A l'ouverture des plis en date du 8 décembre 2009 par la Commission d'Appel d'Offres

Au choix dans un premier temps de six candidats puis à la décision prise par la commission de poursuivre la discussion avec trois candidats.

Chaque conseiller a reçu un rapport analysant les offres des trois candidats admis à concourir et justifiant le choix de proposer Monsieur TROADEC Grégory pour un contrat de délégation de service public de six ans à compter du jour de la notification du contrat dont il s'agit au délégataire.

### **2/ Demandes de subventions**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des demandes déjà effectuées,

Décide de traiter le sujet dans son ensemble au prochain Conseil.

*L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 23 heures.*

**Présents:** Mesdames et messieurs Hélène CALMET Antoinette CORVEZ, Brigitte LEBON Anne-Marie LEONARD, Laurence THARAUD, Hubert APARISI, Eric CAZALET, Guilhem CHAFIOL, Colin CHARRA, Nicolas PONS, Nicolas SEBASTIA

Secrétaire de séance : Mme LEONARD Anne-Marie, élue à bulletin secret

### **1/ Approbation du Compte de Gestion de la Commune pour l'année 2009**

Après avoir examiné le budget primitif 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, le compte administratif 2009 approuvé,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures les soldes figurant au bilan de l'exercice 2008

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion concernant la Commune, dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

### **2/ Approbation du Compte de Gestion du Service OPTVA Bruyère-le Grillon pour l'année 2009**

Après avoir examiné le budget primitif 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, le Compte Administratif 2009 approuvé,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures les soldes figurant au bilan de l'exercice 2008

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion concernant le service OPTVA Bruyère-le Grillon, dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

### **3/ Approbation du Compte Administratif du Budget Communal 2009**

Sous la présidence de Monsieur Eric CAZALET, Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif Communal 2009 qui s'établit

ainsi

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 201 997.39 € )

**Excédent de + 40 553.16 €**

Recettes : 242 550.55 € )

Section d'Investissement

Dépenses : 237 813.81 € )

**Déficit de – 53 598.23 €**

Recettes : 184 215.58 € )

Monsieur le Maire sort de la salle et le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du Budget communal 2009.

**4/ Approbation du Compte Administratif du Budget du Service OPTVA Bruyère- le Grillon -Année 2009**

Sous la présidence de Monsieur Eric CAZALET, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du service OPTVA Bruyère-le Grillon pour l'année 2009 qui s'établit ainsi

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 61 877.08 € )

**Excédent de + 27 907.58 €**

Recettes : 89 784.66 € )

Section d'Investissement

Dépenses : 16 113.74 € )

**Excédent de + 5626.26 €**

Recettes : 21 740.00 € )

Monsieur le Maire sort de la salle et le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du service OPTVA Bruyère – le Grillon de l'année 2009.

**5/ Affectation des résultats du Budget Communal 2010**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de manière suivante

Affectation des résultats au compte 1068 : 40550 €.

**6/ Affectation des résultats du Service OPTVA Bruyère - le Grillon pour l'année 2010**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de manière suivante

Affectation des résultats au compte 1068 : 74231 €

**7/ Vote des Subventions attribuées au titre de l'année 2010**

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur les différentes demandes de subventions provenant d'organismes socioculturels, associatifs ou sportifs.

Après délibération, le Conseil décide d'attribuer les montants suivants qui seront pris sur les crédits du compte 65748 « Subventions de fonctionnement versées en 2010. »

|                           |       |
|---------------------------|-------|
| La Lyre Saint Bauzilloise | 400   |
| Le Publiaire              | 150 € |
| Le Sou des écoles         | 450 € |

|                                                      |        |
|------------------------------------------------------|--------|
| Les Restos du Cœur                                   | 200 €  |
| Comité des Fêtes de Montoulieu                       | 3000 € |
| Association de Sauvegarde de la Devèze               | 450 €  |
| Association Doux Octobre                             | 300 €  |
| Seranne Onnisports                                   | 230 €  |
| O.M.S.C                                              | 3800 € |
| Association Vert Calme Montoulieu                    | 300 €  |
| Centre SocioCulturel l'AGANTIC (aide au Covoiturage) | 50 €   |

**Scolaires**

Primaires – collèges – Lycée : 40 € par voyage et par enfant pour un montant minimum du voyage égal à 80€

L'aide est en principe versée à l'organisme de gestion.

Pour le Lycée du Vigan, l'aide sera versée directement aux familles

**8/ Vote des trois taxes**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur les taux des trois taxes .

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux qui restent :

|                          |          |
|--------------------------|----------|
| Taxe d'Habitation        | : 2%     |
| Taxe Foncière (bâti)     | : 4%     |
| Taxe Foncière (non bâti) | : 6.11 % |

**9/ PARTICIPATION A L'AGANTIC : Centre de Loisirs**

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre datée du 15 mars 2010 dans laquelle Madame JAOUL Christiane, Présidente du Centre Socioculturel l'AGANTIC situé à GANGES, Rue des Ecoles Républicaines, demande à la Commune de participer au prix de la journée des enfants en Centre de loisirs.

Cette aide viendrait en déduction du prix de la journée payé par les familles des enfants qui participent aux activités du Centre, et, habitent à MONTOLIEU.

Il demande au Conseil de se prononcer.

Après délibération, le Conseil rappelle qu'il participe déjà à la gestion de l'O.M.S.C de SAINT BAUZILLE de PUTOIS qui assure les mêmes prestations. Les familles doivent utiliser ce service en priorité.

SI, toutefois, pour des raisons professionnelles ou familiales, certaines familles souhaitent inscrire leurs enfants à GANGES, elles doivent impérativement en informer la Mairie afin que celle-ci participe financièrement au séjour.

**10/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE ANNEE 2010**

Monsieur le Maire présente les propositions de Budget Primitif de la Commune pour l'année 2010.

Après examen des comptes et au vu du compte de gestion 2009 et du compte administratif 2009, le Conseil, après délibération, approuve et vote à l'unanimité les propositions suivantes .

Section de fonctionnement :

Dépenses = Recettes =265 300 €

Section d'investissement :

Dépenses = Recettes =192 911 €.

**11/Vote du Budget primitif du Service OPTVA ANNEE 2010**

Monsieur le Maire présente les propositions de

budget primitif du service pour l'année 2010  
Après examen des comptes et au vu du compte de gestion 2009 et du compte administratif 2009, le Conseil, après délibération, approuve et vote à l'unanimité les propositions suivantes  
Section de Fonctionnement : Dépenses = Recettes = 121 098 €  
Section d'Investissement : Dépenses = Recettes = 108 229 €

## **12/ Construction de La Salle des Fêtes**

### **Appel à candidature pour désigner un architecte chargé du projet**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, dans le cadre du projet de construction d'une salle des Fêtes, la Commune a signé une convention de mission d'accompagnement du Maître d'Ouvrage avec le CAUE de l'Hérault.

Il précise qu'un appel public à candidature a été lancé le 19 mars 2010 dans le journal d'annonces légales « Le moniteur » afin de désigner les candidats admis à négocier pour la réalisation du projet.

Après délibération le Conseil :

- Approuve l'appel à candidature réalisé avec l'aide de Mme Aspasia KAMBEROU, Chargée de mission au CAUE de l'Hérault,
- Autorise Monsieur le Maire :
  - à recevoir les candidats
  - à négocier avec eux selon un cahier des charges à définir
  - à signer les documents nécessaires au marché d'honoraires et de maîtrise d'œuvre
  - à demander un Avant Projet Sommaire
  - à demander les subventions nécessaires à la réalisation du projet.

## **13/ Avancement de grade : Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial principal 1ere classe Ajourné.**

## **14/ Indemnités de conseil et de confection du Budget allouées au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la Commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de délibérer pour le versement au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur Municipal, de l'indemnité de conseil et de l'indemnité de confection du budget.

Il informe également l'Assemblée que Madame Karine MAUPAS a pris ses fonctions à la Trésorerie de GANGES au 1<sup>er</sup> janvier 2010 en remplacement de Madame Pascale LUCIANI POUTREAU et de Monsieur Philippe DELEVILLE.

Considérant :

- l'Article 97 de la Loi 82-213 du 2 mars 1982, modifiée relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,
- le Décret 82-979 du 19 novembre 1982 modifié précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat
- l'Arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires attribuée aux Comptables chargé des fonctions de

Receveurs des Communes.

Compte tenu de sa disponibilité, de son rôle précieux de conseil et d'assistance auprès de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lui accorder l'indemnité de conseil et de confection du Budget.

## **15/ Convention tripartite entre l'Association « Perle », la Commune et la Société vétérinaire de GANGES, pour enrayer la prolifération de chats errants**

Dans le but d'enrayer la prolifération massive de chats errants concentrée sur le hameau de l'Eglise et afin de répondre à la demande des riverains de façon éthiquement compréhensible, la Commune a contacté le SELARL de Vétérinaires « Le Héron » située à GANGES (34) pour mettre en place un service de stérilisation/castration des chats errants.

L'Association « Perle » chargée du respect de la Défense de la Vie Animale, contrôlera les opérations de capture, la comptabilisation, l'identification et le devenir des chats opérés.

La Commune acquittera la partie restante à la charge de l'Association et s'engage à respecter la population féline ainsi traitée et identifiable.

Après lecture du projet de convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre la Commune de MONTOLIEU, la Société des Vétérinaires des Docteurs GAYRAUD et PUECH, et l'Association « Perle » représentée par Madame Françoise SIDOBRE,
- Dit que la convention restera annexée à la présente délibération.

## **16/ Aménagement du site du Castellat : Convention de Mission de Maîtrise d'œuvre avec la SELARL EUPALINOS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en date du 22 octobre 1999, le Conseil Municipal de la Commune avait délibéré pour contacter la DIREN et mettre au point un projet de protection du Château en ruine dominant la Commune, appelé « Le Castellat ».

Monsieur Laurent DUFOIX, architecte spécialisé dans les Monuments Historiques, avait été désigné pour réaliser une étude relative à l'historique du site, des vestiges et l'étude du sous sol. Un rapport avait été rendu le 12 mars 2001.

Compte tenu du nombre croissant de promeneurs dans des lieux non balisés et non sécurisés, il préconisait d'entreprendre des travaux nécessaires à la consolidation des murs, au dégagement des ruines dans l'édifice et à l'aménagement d'un circuit de découverte sur le site.

Avec l'accord des Bâtiments de France, et afin de mener à bien cette première étape, le Conseil avait souhaité poursuivre cette mission de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet SELARL EUPALINOS de Messieurs DUFOIX et HENRY sis à MONTPELLIER (Hérault).

Après délibération, le Conseil

- Approuve la proposition de convention de maîtrise d'œuvre pour un montant HT d'honoraires de 8000 € HT (dont 2000€ HT pour le cabinet d'économie),
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents

nécessaires à la réalisation de cette mission ,  
-Dit que la convention et les propositions d'aménagements resteront annexées à la présente délibération.

### **17/ Convention d'Assistance Technique Département de l'Hérault / Commune dans le domaine de la protection des captages**

Monsieur le Maire expose au Conseil que :

La Loi du 30 décembre 2006 relative à l'eau et aux milieux aquatiques a modifié les conditions d'intervention du Département pour l'assistance technique aux Collectivités dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

Ainsi, la loi fait obligation aux Départements de mettre à disposition des collectivités maîtres d'ouvrage éligibles une assistance technique dans les domaines suivants :

- L'assainissement collectif
- L'assainissement non collectif
- La protection en ressources en eau
- La protection des milieux aquatiques.

Les textes d'application précisent les conditions de cette assistance et de sa rémunération par les maîtres d'ouvrage qui en bénéficient.

Ainsi, et conformément au décret du 26 décembre 2007, « cette mise à disposition fait l'objet d'une convention passée entre le Département et la Commune qui a demandé à en bénéficier.

Cette convention est déterminée par le contenu, les modalités et la rémunération.»

L'Arrêté du 21 octobre 2008 relatif à la définition du barème de rémunération de la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau dispose que « le tarif par habitant (..) est défini en tenant compte des prestations d'assistance technique pour les collectivités qui ne sont pas considérées comme rurales .. » et que « le montant annuel de la rémunération ... est obtenu en multipliant le tarif par habitant par la population de la Commune ».

Le Département se voit donc dans l'obligation d'établir un barème de participation des Collectivités qui en bénéficient de ses prestations d'assistance technique.

La participation des Collectivités a été établie en tenant compte de la subvention de l'Agence de l'eau au Département, laquelle couvrira 70 % du coût du service. Le Département répercutera sur les Collectivités la moitié du reste à financer soit 15 % du coût total du service.

### **Le domaine qui nous concerne est la Protection des Captages.**

Le Département a établi son tarif 2010 à :

- 0.40 € / habitant pour l'assainissement collectif,
- 0.10 € / habitant pour l'assainissement non collectif,
- 0.60€/ habitant pour la protection des captages
- 0.30€/ habitant pour la définition des aires d'alimentation des captages, ces deux dernières missions étant limitées dans le temps en 4 années.

La Population prise en compte pour nous est de 183 habitants et nous sommes exonérés de toute participation forfaitaire.

La Convention jointe détaille la consistance des services mis à la disposition et les engagements des deux parties.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De demander la mise à disposition des services du Département dans le domaine de la protection du captage,
- De n'inscrire aucune participation au Budget car la Commune est exonérée de la participation à ces services,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention.

### **18/ Convention ATESAT**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention ATESAT a été passée entre la Commune de MONTOLIEU et l'Etat.

Il précise que lors d'une rencontre en Marie, Monsieur ACCO a indiqué qu'une nouvelle convention était proposée aux Communes déclarées éligibles.

Il donne connaissance au Conseil de la proposition des services de l'Etat c'est-à-dire du projet de convention d'Assistance Technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et intitulée « ATESAT ».

Il propose au Conseil d'approuver les termes de cette convention et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et voté à bulletin secret par 11 voix pour :

- Approuve cette convention intitulée ATESAT telle qu'elle restera annexée à la présente délibération,
- Autorise le Maire à la signer,

*L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à minuit.*

## **C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de Montoulieu**

*le 28 mai 2010*

**Présents :** Mmes CALMET Hélène, CORVEZ Antoinette, LEBON Brigitte, LEONARD Anne - Marie, THARAUD Laurence, Mrs CHAFIOL Guilhem, CAZALET Eric, PONS Nicolas, SEBASTIA Nicolas, CHARRA Colin.

**Absents excusés :** Mr APARISI Hubert,

**Secrétaire de séance :** Mme Leonard Anne-Marie.

### **01/ Choix d'un architecte pour la réalisation de la Salle Polyvalente**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que suite à la réception des offres, le choix s'est porté sur quatre architectes : Cabinets d'Architecture VAD, AUGRY, DURU Nicolas, Pierre CAUSSE.

Après entretien en date du 25 mai 2010, deux architectes ont des propositions intéressantes mais restent à départager.

Cabinet VAD : Proposition de construction en dur plus traditionnelle.

Cabinet DURU : Proposition de construction en

terre crue, caractère innovant qui soulève de nombreuses interrogations.

Après de longues discussions, et dans l'attente de précisions, le Conseil Municipal ne peut se prononcer et décide à l'unanimité de reporter sa décision au 18 juin 2010.

## **02/ Projet Castellás**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Hélène CALMET. Elle informe le Conseil que les demandes de subventions ont été déposées auprès des organismes financeurs (Conseil Général, Conseil Régional, Etat) et que nous sommes dans l'attente de leurs réponses avant d'engager les travaux.

## **03/ Fonctionnement du Camping et de la Piscine**

Le Conseil décide de modifier le fonctionnement de la Piscine afin de permettre aux Campeurs de l'utiliser plus tôt dans la saison et hors présence obligatoire d'un maître nageur.

## **04/ Réglementation de la Piscine**

Monsieur le Maire explique que la réglementation offre la possibilité à une structure d'hébergement de Plein Air d'utiliser une piscine sans la présence et la surveillance d'un maître nageur.

L'accès à la piscine serait exclusivement réservé aux campeurs majeurs ou mineurs accompagnés d'un adulte, sauf la nuit. L'accès à toute autre personne, habitant ou non le village, serait strictement interdit hors période surveillée. Un arrêté serait pris en conséquence.

La population de MONTOULIEU en sera informée. Monsieur le Maire de la Commune, le délégataire du Camping et de la Piscine, la Gendarmerie de GANGES seraient chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application d'un Arrêté.

Rappel Tarifs Piscine : Ticket à l'unité : 2 €. Carnet de 10 tickets : 14 €. Abonnement Habitant : se renseigner.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement de la Piscine.

## **05/ Création d'un poste de Maître Nageur pour la saison 2010**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de créer l'emploi d'un Maître Nageur pour la saison 2010

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un emploi de Maître Nageur Sauveteur, pris dans le cadre des éducateurs d'activités sportives du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au

31 août 2010. Monsieur le Maire est autorisé à établir le contrat d'embauche aux mêmes conditions que l'an passé.

## **06/ Tarifs Camping 2011**

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur TROADEC souhaite connaître les tarifs 2011 par anticipation afin de répondre aux demandes de réservations et aux impératifs des publications touristiques.

Après délibération, le Conseil décide de modifier certaines prestations. Les tarifs seront annexés à la délibération (consultation en Mairie et au Camping).

## **07/ Création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal 1<sup>ere</sup> classe**

Ajourné.

## **08/ Modification du tableau des effectifs : approbation du tableau**

Ces points sont ajournés et seront réexaminés ultérieurement.

## **09/ Modification du Budget 2010**

Monsieur le Maire expose au Conseil que les honoraires des architectes chargés de faire les études sur l'aménagement du Castellás et la Salle des Fêtes ont été inscrits dans le chapitre 23 c'est-à-dire « Immobilisations en cours ».

Il y a lieu de l'inscrire dans un chapitre spécifique 20 « Immobilisations incorporelles », Article 2031 « Frais d'études ».

Si ces études sont suivies de travaux, les montants seront transférés ensuite au chapitre 23.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil approuve le virement de crédit suivant :

Article 2031 = + 30000 €

Article 2313 = - 30000 €

## **10/ Questions diverses**

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention de la part de l'association « Doux Octobre ».

Le Conseil refuse la demande supplémentaire : il subventionne déjà le stage de chorale annuel. L'an dernier, la participation de la Commune pour la prestation du groupe folklorique avait été subventionnée à titre exceptionnel du fait de leur dixième anniversaire et n'est pas reconduite de façon systématique.

*L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 24 heures.*

### **Présents :**

Mr PETRIS Etienne, Mme ESPARCEL Marie-Chantal, Mme JOLICOEUR Sylvie, Mme RIGAUD Véronique, Mme ROCHE Emmanuelle, Mr RAVIER Antoine, Mr BOURGET Emile, Mr GUICHARD Eric, Mr ZOUAQUI Noureddine, Mr TRICOU Patrick.

### **Excusée :**

Madame Anne SARMEO qui donne pouvoir à

Madame Chantal ESPARCEL.

Madame Emma ROCHE est nommée secrétaire de séance.

### **COMPTE ADMINISTRATIF de la COMMUNE**

Monsieur le Maire fait présenter au Conseil les résultats de l'exercice 2009. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace

l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Mr Etienne PETRIS, élu président de séance, rapporte le compte administratif de l'exercice 2009, dressé par Monsieur Patrick TRICOU, Maire.

Il constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

Le résultat brut global de clôture 2009 du budget de la commune est de : Tableau ci-dessous

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-2, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2009 adopté par délibération du conseil municipal du 29 mai 2009,

Vu la décision modificative n°1 approuvée par délibération du conseil municipal du 11 décembre 2009,

Vu le compte administratif de l'exercice 2009 présenté par Monsieur le Maire, Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Etienne PETRIS, Président de séance,

Monsieur le maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'exercice 2009 du budget de la commune.

#### **AFFECTATION DES RÉSULTATS** (Budget de la Commune)

Monsieur Patrick TRICOU, Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de décider l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2009 du budget de la commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2009 s'élève à 73 310.55€.

Monsieur le maire propose d'affecter cet excédent à la section d'investissement pour un montant de 30 000€, et à la section de fonctionnement pour un montant de 43 310.55€.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R2311-11 et R 2311-2,

Vu le compte administratif 2009 du budget de la commune, approuvé par délibération du conseil municipal du 9 avril 2010,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mr le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2009 du budget principal à la section d'investissement pour un montant de 30 000€, et à la section de fonctionnement pour un montant de 43 310.55€.

#### **BUDGET PRIMITIF de la COMMUNE**

Monsieur le Maire fait présenter les propositions pour le budget primitif de la commune pour l'année 2010.

Le contenu détaillé du budget primitif figure dans le document remis aux conseillers et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

|                | Dépenses    | Recettes    |
|----------------|-------------|-------------|
| Fonctionnement | 130 530.53€ | 130 530.53€ |
| Investissement | 505 142.72€ | 505 142.72€ |
| Total          | 635 673.25€ | 635 675.25€ |

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2312-2 et suivants,

Vu le compte administratif 2009 approuvé par délibération du conseil municipal du 09 avril 2010.

Vu la délibération de ce jour décidant de l'affectation des résultats de l'exercice précédent,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2010 de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

#### **TAUX DES TAXES COMMUNALES**

Monsieur le Maire rappelle que l'an dernier, le Conseil avait décidé une augmentation des trois taxes de l'ordre de 10%. Compte-tenu des conditions économiques actuelles et pour ne pas trop affecter les administrés, il propose cette année de réévaluer ces taxes de 5%. Monsieur le Maire tient à rappeler que ces taxes constituent la seule ressource propre de la commune. Que d'autre part, les taux appliqués sont parmi les plus bas du département et qu'il convient de les réajuster notamment pour permettre les améliorations de service attendu par la population. Le conseil municipal, après avoir débattu, APPROUVE, à l'unanimité, les taux suivants pour : 2010

Taxe d'habitation : 4.37%

Foncier Bâti : 6.56%

Foncier non bâti : 31.68%

#### **PARTICIPATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire explique que cette année encore de nombreuses associations ont déposé un dossier de demande de subvention. Etant donné le faible budget de la commune, il ne peut être répondu favorablement à chaque demande. Après en avoir débattu, le Conseil décide :

|                | Recettes    | Dépenses    | Résultat de l'exercice | Résultat reporté | Résultat de clôture |
|----------------|-------------|-------------|------------------------|------------------|---------------------|
| Fonctionnement | 112 761.59€ | 101 516.16€ | 11 245.43€             | 62 065.12€       | 73 310.55€          |
| Investissement | 34 604.15€  | 71 803.90€  | -37 199.75€            | 104 615.47€      | 67 415.72€          |
| Budget Total   | 147 365.74€ | 173 320.06€ | -25 954.32€            | 166 680.59€      | 140 726.27€         |

- D'accorder les mêmes subventions que pour l'année 2009, à savoir :

|                                      |          |
|--------------------------------------|----------|
| U.S. Basses Cévennes                 | 100.00€  |
| Rallye Math "Bombyx"                 | 50.00€   |
| Lou Publiaire                        | 300.00€  |
| Lyre Saint Bauzilloise               | 300.00€  |
| Syndicat des Chasseurs (Agonès)      | 150.00€  |
| Restos du coeur                      | 350.00€  |
| Solidarité insertion                 | 300.00€  |
| Sou des écoles                       | 350.00€  |
| OMS Saint Bauzille                   | 3800.00€ |
| Clic Trait d'Union                   | 179.00€  |
| Fil Entre Etoiles                    | 150.00€  |
| Fondation de France-Solidarité Haïti | 300.00€  |

- Que pour les exercices à venir, les critères de sélections seront les suivants :

- Associations ayant leur siège dans la Commune,
- Associations favorisant les activités pour les enfants et les jeunes \*,
- Associations venant en aide aux personnes âgées\*,
- Associations s'occupant de l'insertion des personnes en difficultés\*,
- Associations à but humanitaire.

\* sous réserve que ces associations ne bénéficient pas déjà d'aides par le biais de regroupement auquel la commune participerait déjà financièrement et qu'elles comptent dans leurs adhérents des habitants de la commune.

La participation pour les voyages scolaires reste fixée à 40€ par enfant et par an.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF du Service AEP**

Monsieur le Maire fait présenter au Conseil les résultats de l'exercice 2009. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget du service AEP de la commune de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Mr Etienne PETRIS, élu président de séance, rapporte le compte administratif du service AEP de l'exercice 2009, dressé par Monsieur Patrick TRICOU, Maire.

Il constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Le résultat brut global de clôture 2009 du budget du service AEP est de : Tableau ci-dessous

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-2, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2009 adopté par délibération du conseil municipal du 27 mars 2009,

Vu le compte administratif de l'exercice 2009 présenté par Monsieur le Maire, après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Etienne PETRIS, Président de séance,

Monsieur le maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

APPROUVE le compte administratif du service AEP de la commune pour l'exercice 2009 du service AEP de la commune.

#### **AFFECTATION DES RÉSULTATS (Service AEP)**

Monsieur Patrick TRICOU, Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de décider l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2009 du service AEP de la commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2009 s'élève à 4 219.40€.

Monsieur le maire propose d'affecter cet excédent à la section de fonctionnement pour un montant de 4 219.40€.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R2311-11 et R 2311-2,

Vu le compte administratif 2009 du service AEP de la commune, approuvé par délibération du conseil municipal du 09 avril 2010,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mr le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2009 du service AEP à la section de fonctionnement pour un montant de 4 219.40€.

#### **BUDGET PRIMITIF du Service AEP**

Monsieur le Maire fait présenter les propositions pour le budget primitif du service AEP de la commune pour l'année 2010.

Le contenu détaillé du budget primitif figure dans le document remis aux conseillers et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

|                | Dépenses    | Recettes    |
|----------------|-------------|-------------|
| Fonctionnement | 54 562.13€  | 54 562.13€  |
| Investissement | 106 442.15€ | 106 442.15€ |
| Total          | 161 004.28€ | 161 004.28€ |

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2312-2 et suivants,

Vu le compte administratif 2009 approuvé par délibération du conseil municipal du 9 avril 2010.

Vu la délibération de ce jour décidant de l'affectation

|                | Recettes    | Dépenses    | Résultat de l'exercice | Résultat reporté | Résultat de clôture |
|----------------|-------------|-------------|------------------------|------------------|---------------------|
| Fonctionnement | 23 660.50€  | 19 441.10€  | 4 219.40€              | 11 342.73€       | 15 562.13€          |
| Investissement | 405 051.02€ | 201 021.83€ | 204 029.19€            | -146 733.04€     | 57 296.15€          |
| Budget Total   | 428 711.52€ | 220 462.93€ | 208 248.59€            | -135 390.31€     | 72 858.28€          |

des résultats de l'exercice précédent,  
Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2010 du service AEP de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

### **COMPTE ADMINISTRATIF CCAS**

Monsieur le Maire fait présenter au Conseil les résultats de l'exercice 2009. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget du CCAS de la commune de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Mr Etienne PETRIS, élu président de séance rapporte le compte administratif du CCAS de l'exercice 2009, dressé par Monsieur Patrick TRICOU, Maire.

Il constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Le résultat brut global de clôture 2009 du budget du CCAS de la commune est de : Tableau ci-dessous

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-2, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2009 adopté par délibération du conseil municipal du 27 mars 2009,

Vu le compte administratif de l'exercice 2009 présenté par Monsieur le Maire, après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Etienne PETRIS, président de séance,

Monsieur le maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

APPROUVE le compte administratif du CCAS de la commune pour l'exercice 2009 du budget du CCAS de la commune.

### **AFFECTATION DES RÉSULTATS** (Budget du CCAS)

Monsieur Patrick TRICOU, Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de décider l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2009 du budget du CCAS de la commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2009

s'élève à 1 161.71€.

Monsieur le maire propose d'affecter cet excédent à la section de fonctionnement pour un montant de 1 161.71€.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R2311-11 et R 2311-2,

Vu le compte administratif 2009 du budget du CCAS de la commune, approuvé par délibération du conseil municipal du 09 avril 2010,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2009 du budget du CCAS de la commune à la section de fonctionnement pour un montant de 1 161.71€.

### **BUDGET PRIMITIF du CCAS de la COMMUNE**

Monsieur le Maire fait présenter les propositions pour le budget primitif du CCAS de la commune pour l'année 2010.

Le contenu détaillé du budget primitif figure dans le document remis aux conseillers et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

|                | Dépenses  | Recettes  |
|----------------|-----------|-----------|
| Fonctionnement | 1 160.00€ | 1 160.00€ |
| Investissement | 0.00€     | 0.00€     |
| Total          | 1 160.00€ | 1 160.00€ |

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2312-2 et suivants,

Vu le compte administratif 2009 approuvé par délibération du conseil municipal du 09 avril 2010.

Vu la délibération de ce jour décidant de l'affectation des résultats de l'exercice précédent,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le budget primitif 2010 du CCAS de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

### **DIA TRICOU**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la Déclaration d'Intention d'Aliéner présentée par Madame PRIVAT Marguerite veuve TRICOU, Monsieur TRICOU Didier, Madame TRICOU Blandine épouse FRESCHET pour partie des parcelles cadastrées B 250 et B430 au lieu-dit Grand Branle.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas préempter.

### **INDEMNITE de CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE du TRESOR**

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/123 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du

|                | Recettes | Dépenses | Résultat de l'exercice | Résultat reporté | Résultat de clôture |
|----------------|----------|----------|------------------------|------------------|---------------------|
| Fonctionnement | 0.00€    | 0.00€    | 0.00€                  | 1 161.71€        | 1 161.71€           |
| Investissement | 0.00€    | 0.00€    | 0.00€                  | 0.00€            | 0.00€               |
| Budget Total   | 0.00€    | 0.00€    | 0.00€                  | 1 161.71€        | 1 161.71€           |

19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor.

Compte-tenu de l'arrivée au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de Madame Karine MAUPAS, le Conseil prend acte de cette situation et décide de lui allouer l'indemnité prévue à compter de cette date.

### **TAXE sur les FOURNITURES d'ÉLECTRICITÉ sous FAIBLE et MOYENNE PUISSANCE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que toute commune peut par délibération du Conseil Municipal, établir une taxe sur les fournitures d'électricité sous faible ou moyenne puissance.

La taxe est due par l'utilisateur pour les quantités d'électricité consommées sur le territoire de la

commune (sauf celles relatives à l'éclairage des voies publiques et de leurs dépendances).

La taxe est assise sur :

- 80% du montant HT de la facture d'électricité (si la puissance est inférieure à 36KVA),

- 30% de ce même montant (si la puissance souscrite est comprise entre 36KVA et 250KVA).

Monsieur le Maire propose un taux de 4% applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil

Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à instaurer la taxe sur les fournitures d'électricité sous faible et moyenne puissance,

Dit que le taux sera de 4%,

Dit que la recette sera imputée à l'article 7351,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h50.

## **C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL d'Agonès**

*le 29 mai 2010*

### **Présents :**

Mr PETRIS Etienne, Mme ESPARCEL Marie-Chantal, Mr GUICHARD Eric, Mme RIGAUD Véronique, Mr ZOUAOUI Nouredine, Mr BOURGET Emile, Mr TRICOU Patrick.

### **Excusés :**

Mme JOLICOEUR Sylvie qui a donné pouvoir à Madame RIGAUD Véronique,  
Mme SARMEO Anne qui a donné pouvoir à Mme Chantal ESPARCEL,  
Mme ROCHE Emmanuelle qui a donné pouvoir à Mr PETRIS Etienne,  
MR RAVIER Antoine qui a donné pouvoir à Mr BOURGET Emile.

Mr ZOUAOUI Nouredine est nommé secrétaire de séance.

### **Budget Primitif de la Commune :**

Lors du conseil municipal du 27 mars 2009, l'assemblée après en avoir débattu a voté le budget primitif de la commune. Or, en raison du changement du système informatique et d'un mauvais paramétrage, le budget qui a été transmis à la Trésorerie n'était pas conforme aux règles de la comptabilité publique. La Comptable du Trésor a demandé à la commune que le budget soit refait et revoté.

Monsieur le Maire fait détailler les propositions du budget primitif pour 2009 :

Fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 136 689,12€

Investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 299 415,47€

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire et vote le Budget tel que proposé.

### **PLU :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la révision du document d'urbanisme de la Commune d'Agonès est rendue nécessaire pour les raisons suivantes :

- La nécessité impérieuse d'une mise à jour du document d'urbanisme applicable actuellement, à savoir le P.O.S. approuvé le 03 mars 1987, modifié les 11 octobre 1990, 26 mai 1995 et 14 février 2006.

- La récente création d'un réseau d'assainissement collectif impliquant une nouvelle réflexion sur le zonage du P.O.S (devenu P.L.U.).

L'occasion est donc donnée à la Commune de repartir sur une nouvelle forme de document d'urbanisme, et de réfléchir au développement durable de la Commune, ainsi qu'aux zones d'urbanisation inscrites dans le P.O.S.

En effet, les nouveaux objectifs de la commune peuvent se définir ainsi :

Maîtriser le développement de la population, en conservant le caractère rural de la commune,  
Organiser le développement de l'urbanisme en cohérence avec le nouveau réseau d'assainissement,

Encourager la démarche **Haute Qualité Environnementale** pour toutes les constructions nouvelles,

Respecter le caractère du vieux village et du site de l'église,

Engager un développement touristique du village par la mise en valeur du patrimoine et la création de chemins de randonnée,

Veiller à la protection des espaces naturels,

Favoriser l'exploitation de terres agricoles et le pastoralisme,

Aider au développement de l'artisanat et de la micro-entreprise.

Toutes ces dispositions portant atteinte à l'économie générale du document d'urbanisme actuel, il convient d'utiliser la procédure de révision pour apporter les dites modifications.

Considérant :

Que l'élaboration du **Plan d'Occupation des Sols** d'Agonès a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 03/03/1987 et que celle-ci a subi des révisions simplifiées le 11/10/1990, le 26/05/1995 et le 14/02/2006.

Qu'il y a lieu de mettre en révision ce document sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles L123-1, L123-13, L 123-6 à L123-12 du Code de l'Urbanisme.

Qu'il y a lieu de définir les modalités de la concertation associant la population, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole pendant toute la durée de l'élaboration du projet de révision, conformément aux articles L 123-6 et L 300-2 du Code de l'Urbanisme,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité décide :

**1/** De prescrire la révision du **Plan d'Occupation des Sols** (devenu P.L.U.) sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions de l'article L 123-1 du Code de l'Urbanisme. Il est précisé que la Commune ne possède à ce jour aucune partie de son territoire qui soit couverte par un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

Les objectifs de la Commune sont les suivants :

Maîtriser le développement de la population, en conservant le caractère rural de la commune,  
Organiser le développement de l'urbanisme en cohérence avec le nouveau réseau d'assainissement,  
Encourager la démarche **Haute Qualité Environnementale** pour toutes les constructions nouvelles,  
Respecter le caractère du vieux village et du site de l'église,  
Engager un développement touristique du village par la mise en valeur du patrimoine et la création de chemins de randonnée,  
Veiller à la protection des espaces naturels,  
Favoriser l'exploitation de terres agricoles et le pastoralisme,  
Aider au développement de l'artisanat et de la micro-entreprise.

**2/** de demander à Monsieur le Préfet l'association des services de l'Etat, conformément aux dispositions de l'article L 123-7 du Code de l'Urbanisme,

**3/** consulter, à leur demande, les personnes publiques associées ainsi que les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale voisins compétents, les communes voisines et le Président de l'établissement public chargé d'un SCOT dont la commune est limitrophe, lorsqu'elle n'est pas couverte par un tel schéma, visés à l'article L 123-8 du Code de l'Urbanisme,

les associations agréées visées à l'article L 121-5 du Code de l'Urbanisme,

**4/** de lancer une consultation de plusieurs bureaux d'études en vue de la réalisation de la révision du **Plan d'Occupation des Sols** (devenu P.L.U.),

**5/** d'engager les études préalables à la révision du **Plan d'Occupation des Sols** (devenu P.L.U.), et de soumettre ces études à la concertation de la population, des associations locales et des autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole pendant toute la durée de la révision, conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme.

Cette concertation sera assurée selon les modalités suivantes :

- Ouvrir, à compter de ce jour et pendant toute la durée de l'élaboration du projet, une procédure de concertation préalable associant les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées dont les représentants de la profession agricole,
- Soumettre, au fur et à mesure, les études préalables à la révision, à la concertation de la population, des associations locales et autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole pendant toute la durée de la révision, conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme,
- Réaliser une concertation publique continue à chaque phase de la procédure de l'élaboration du P.L.U. : diagnostic, **Projet d'Aménagement** et de **Développement Durable**, zonage, règlement.

Pour se faire :

Un document explicatif du projet sera disponible en Mairie,

Des permanences de la commission d'Urbanisme auront lieu en Mairie,

Un bulletin municipal spécial sera édité, ainsi que des avis dans la presse locale,

Des réunions publiques seront organisées en Mairie,

Un registre sera mis à la disposition du public

A l'issue de cette concertation, Monsieur le Maire en présentera le bilan devant le Conseil Municipal qui en délibérera et il sera mis ensuite à la disposition du public.

**6/** de donner autorisation à Monsieur le Maire pour signer tout contrat, avenant ou marché de prestations intellectuelles ou de service, nécessaires à la révision du **Plan d'Occupation des Sols** (devenu P.L.U.)

**7/** de solliciter de l'Etat, conformément au décret n° 83-1122 du 22/12/1983 modifié, pour qu'une dotation soit allouée à la Commune d'Agonès afin de compenser les frais matériels et d'études liés à la révision du **Plan d'Occupation des Sols** (devenu P.L.U.).

Conformément à l'article L 123-6 du code de l'Urbanisme, cette délibération est notifiée :

au Préfet,

au Président du Conseil Régional,

au Président du Conseil Général,

au Président de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises,  
au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,  
au Président de la Chambre des Métiers,  
au Président de la Chambre d'Agriculture,

Conformément aux articles R 123-124 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, cette délibération sera affichée en Mairie pendant un mois.

Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département,

Cette délibération sera, en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Extension du réseau d'assainissement :**

Lors de l'élaboration du projet initial du réseau d'assainissement, il avait été envisagé de desservir les quartiers de l'église et du Mas d'Olivet. Or, pour des raisons budgétaires, ces projets avaient été abandonnés. Le réseau principal étant maintenant terminé et en service depuis 2008, Monsieur le Maire propose que soit réétudiée la possibilité de desserte de ces zones ainsi que celle du haut du village. En effet, il convient de permettre au plus grand nombre d'habitants de la commune de se raccorder au réseau collectif d'assainissement.

Monsieur le Maire rappelle qu'avant de s'engager dans la réalisation des travaux.

Après en avoir débattu, le Conseil décide à l'unanimité d'engager les études pour l'extension du réseau d'assainissement.

#### **Recherche d'un bureau de maîtrise d'ouvrage pour l'extension du réseau d'assainissement :**

Monsieur le Maire explique que la DDE qui avait accepté d'être le maître d'ouvrage lors de la réalisation de la première phase des travaux de réalisation du réseau d'assainissement, ne peut plus exercer cette mission et qu'il convient de chercher un nouveau maître d'ouvrage.

Mr PETRIS, s'étonne que puisqu'il s'agit d'une

extension du réseau, la DDE ne puisse plus assurer la maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir débattu, le Conseil décide à l'unanimité de rechercher un bureau de maîtrise d'ouvrage et charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires et l'autorise à signer les contrats utiles au bon déroulement de l'opération.

#### **Subvention Ecole du Thaurac :**

Mr le Maire lit le courrier de Madame Hélène Siegwald, Directrice de l'école publique du Thaurac demandant une subvention pour permettre à son établissement de participer au projet « d'école numérique rurale » lancé par l'Etat. La demande faite par Madame Siegwald auprès de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises a été rejetée au prétexte qu'il y a quatre écoles à équiper et que la demande est parvenue une fois le budget bouclé. Le conseil municipal regrette la décision prise par la Communauté de Communes. Malgré l'intérêt pour les enfants qu'il y a à équiper l'école de nouveaux moyens informatiques, le Conseil municipal, considérant que la compétence de l'enseignement a été transférée à la Communauté de Communes et par respect des institutions, à l'unanimité regrette de ne pouvoir accéder à la demande de Madame Siegwald.

Par ailleurs, le Conseil demande que cette question soit remise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil de Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

#### **Centre d'enfouissement des déchets de St Julien de la Nef :**

Monsieur le Maire lit le compte rendu de la réunion de la commission extra municipale de la commune de St Julien de la Nef du 20 avril 2009.

Le Conseil Municipal considère que les éléments en sa possession sont insuffisants et attend les résultats des analyses en cours pour prendre position.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30*

**Présents:** MMES THEROND E ; AUZEPY L ; AFFRE Francette ; RICARD D.  
MM. ISSERT M ; ALLE O ; BOUVIE F ; SABATIER W ; CIRIBINO N ; GARCIA G ; FITTIPALDI D ; RIVIERE M ; CLEMENT P ; Guy MENDES.

**Absent :** BELMONT D (procuration à M. ISSERT)  
Madame Lydia AUZEPY est nommée secrétaire de séance.

#### **I CREATION DE LA COMMISSION ST BAUZILLE PROPRETE**

Présentation par Marc Rivière

Le but de cette commission est faire de St Bauzille un village propre

La commission devra réfléchir aux différentes

actions à mener (sanctions face aux incivilités, information et sensibilisation des St Bauzillois, élaboration d'un livret ...)

La commission sera composée d'élus, d'un employé du service technique, d'un représentant de la communauté des communes, d'un représentant du SYMTOMA et d'habitants volontaires du village.

Le calendrier de fin des travaux est fixé au 30 septembre 2010 ; à cette date le livret récapitulatif des actions et les décisions de la commission devra être finalisé.

Le conseil approuve cette décision l'unanimité.

#### **II CREATION DE LA COMMISSION BIBLIOTHEQUE**

Présentation par Lydia AUZEPY

Le but de cette commission est de réfléchir et de proposer un mode de gestion de la bibliothèque avec l'aide de bénévoles sous la responsabilité de l'agent administratif en charge de la bibliothèque sans coût excessif pour le budget de la commune.

La commission sera composée d'élus, d'un agent administratif et d'habitants volontaires du village.

Le calendrier de fin des travaux est fixé au 30 juin 2010

Le conseil approuve cette décision l'unanimité

### III CREATION DE LA COMMISSION PAVILLON

Présentation par Dominique FITTIPALDI

Rappel de l'historique du Pavillon, appelé aussi Moulin de l'Evêque :

C'est un bâtiment du 12<sup>e</sup> siècle que l'on envisage de rénover. Il faudra mener une réflexion sur la destination de la salle (pôle culturel, économique, sportif etc....)

Un avis a été demandé à un géomètre car il est situé en zone inondable. C'est un projet à long terme.

La commission devra réfléchir aux aménagements possibles, avec leur destination, étudier la possibilité de rentabiliser cet investissement, de chiffrer le coût des travaux, de voir avec le service technique ce qu'il est possible de faire.

La commission sera composée d'élus, d'un agent du service technique, et d'habitants volontaires du village Madame Lydia CHARANDAK.

Le calendrier de fin des travaux est fixé au 30 juin 2011.

Le conseil approuve cette décision l'unanimité

### IV OUVERTURE DU 6<sup>ème</sup> POSTE D'ENSEIGNANT EN ELEMENTAIRE (9<sup>ème</sup> DE L'ECOLE)

Le courrier de l'éducation nationale reçu en Mairie annonce la création de ce 6<sup>ème</sup> poste et demande à la municipalité de soumettre cette création au vote du conseil municipal et de prendre une délibération.

Le conseil approuve cette décision l'unanimité

### V CREATION DE PLACE DE PARKING POUR HANDICAPES

Présentation Dominique Ricard :

Elle propose la création de deux places de parking pour handicapés : à la Salle polyvalente et à la place au Christ.

Le conseil approuve cette décision l'unanimité

### VI SITUATION GEOGRAPHIQUE DES RUES DU VILLAGE.

Madame Dominique RICARD expose qu'il faut autoriser le Maire à prendre un arrêté pour régulariser la situation géographique de chaque rue.

Le conseil approuve cette décision l'unanimité

### VII TRESORERIE DE GANGES

Mme LUCCIANI, trésorière de Ganges ayant été mutée, sa remplaçante Mme Karine MAUPAS demande l'attribution de l'indemnité qui doit lui être versée en sa qualité de Trésorière, et de lui transmettre la délibération pour la mise à jour de son dossier.

Le conseil approuve cette décision l'unanimité.

### VIII COMMISSION ARTISAN

Présentation par Elisabeth THEROND :

Cette commission avait été créée pour étudier le stationnement des artisans en dépannage express.

Cette commission composée de trois élus et deux artisans a élaboré un règlement et a mis en place l'attribution de cartes permettant le stationnement. Le système avait été mis à l'essai pour un an. Il donne satisfaction.

La commission s'est donc réunie une dernière fois pour faire le point :

24 cartes ont été attribuées, il n'y a eu ni excès, ni débordements.

Il est proposé de poursuivre le système et de clôturer la commission.

Le conseil municipal remercie messieurs EL OUARDI et MILLET qui ont participé aux travaux de la commune.

*La séance est levée à 10 heures 30.*

**Présents** : Mmes : E. THEROND, L. AUZEPY, F. AFFRE, D. RICARD, D. BELMONT  
MM. M. ISSERT, O. ALLE F. BOUVIE W. SABATIER N. CIRIBINO G. GARCIA M. RIVIERE P. CLEMENT G. MENDES ; D FITTIPALDI.

**Secrétaire de séance** : Dominique BELMONT

### I L'EXAMEN DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION

Fait apparaître les résultats suivants :

#### 1 COMMUNE

##### a) Section de fonctionnement

Dépenses : 925 320.86 €  
Recettes : 1 079 353.74 €  
Soit un excédent de 154 032.88 €

##### b) section d'investissement

Dépenses : 115 362.46 €  
Recettes : 214 794.26 €  
Soit un excédent de 99431.80 €

### 2 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

#### a) Section de fonctionnement

Dépenses : 387 041.81 €  
Recettes : 350 554.82 €  
Soit un excédent de 36 486.99 €

#### b) section d'investissement

Dépenses : 195 222.76 €  
Recettes : 183 246.24 €  
Soit un déficit de 3 530.96

### 3 SERVICE FUNERAIRE

-Section de fonctionnement

Dépenses 6 331.63 €

Recettes 5 498.81€

Soit un déficit de 832.82 €

Après l'exposé des divers comptes de résultats de la Commune et des services annexes, Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer et quitte la salle pendant les débats comme il est de règle.

Les comptes administratifs de la commune et les comptes de gestion du comptable sont adoptés à l'unanimité.

## II LE VOTE DES TROIS TAXES

Monsieur le Maire propose de reconduire en 2010 les taxes de 2009, à savoir :

Taxe d'habitation : 7.27 %

Foncier bâti : 14.71 %

Foncier non bâti : 65.98 %

Le Conseil à l'unanimité approuve le maintien des taxes de 2009 en 2010.

## III VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

### 1. COMMUNE

Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes

Section de fonctionnement : 1 145 252 €

Section d'investissement : 620 252 €

Monsieur le Maire donne également lecture des subventions attribuées aux différentes associations, dont le montant a été inscrit au budget.

Monsieur le Maire donne la parole à Elisabeth THEROND, adjointe en charges des finances qui précise qu'après avoir réuni la commission des finances et la commission des associations pour étudier les demandes d'aides financières demandées par les diverses associations locales, il est proposé de maintenir pour 2010, la même enveloppe globale.

La liste des subventions s'établit comme suit :

|                                       |          |
|---------------------------------------|----------|
| Coordination Clic-Trait d'Union       | 500 €    |
| Lo Publiaire                          | 1 100 €  |
| Joyeuse Pétanque                      | 610 €    |
| Ecole Omnisports de la Séranne        | 3 000 €  |
| Les Amis des Beaux Arts               | 610 €    |
| Biscan Pas                            | 200 €    |
| Les Anciens Combattants               | 200 €    |
| Gym Sports Loisirs                    | 300 €    |
| Sou des Écoles Laïques                | 1 850 €  |
| *Ecole de musique Lyre St Bauzilloise | 1 000 €  |
| Saint Hubert Club                     | 500 €    |
| Foyer rural                           | 810 €    |
| Les Fins pêcheurs                     | 610 €    |
| *Bien vivre à St Bauzille             | 200 €    |
| Comité des Fêtes                      | 7 600 €  |
| OMSC                                  | 40 000 € |
| Judo Kaly Club                        | 750 €    |
| K danse                               | 300 €    |
| AD Augusta                            | 1 000 €  |
| Bombyx                                | 75 €     |
| Secourisme                            | 100 €    |
| * *Thaurac Tennis club                | 200€     |
| * *Rugby Club                         | 200 €    |
| Provisions pour voyages               | 1 890 €  |
| (50 €/enfant scolarisé au collège)    |          |

(\*) Pour les associations École de musique et Bien vivre à St Bauzille, la subvention ne sera versée qu'après réception du bilan de l'année 2009 et les projets pour l'année 2010.

(\*\*) pour les associations Thaurac tennis Club et Rugby Club, elles seront liquidées sous conditions de leur effectivité.

Le Conseil Municipal, à l'exception de M. Guy MENDES, conseiller municipal et président de l'OMSC qui est sorti pour ne pas prendre part au vote, adopte ces propositions.

Le budget est voté à l'unanimité.

## 2. BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Équilibre des sections en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement = 394 500 €

Section de fonctionnement = 250 900 €

Le Conseil adopte le budget à l'unanimité.

### 3 SERVICE FUNERAIRE

Équilibre des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement pour 9 300 € et section d'investissement pour 6840 €.

Le budget est adopté à l'unanimité.

## IV MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL

En raison d'une réorganisation du service, Monsieur le maire propose d'augmenter les heures de travail de l'adjoint administratif et de le passer à 35 heures. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

## V CONVENTION CENTRALE

### PHOTOVOLTAIQUE

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signature de la convention générale pour le développement d'une centrale voltaïque sur le site de l'ancienne du Triadou, à la suite de l'adoption par la communauté de communes du projet de son implantation.

Le prestataire retenu est la société VALECO INGENIERIE.

Après avoir délibéré, le conseil donne mandat au maire de signer la convention en partenariat avec la Communauté de communes, à l'unanimité, sauf une abstention.

## VI ATESAT

Madame Dominique RICARD propose au conseil le renouvellement de la convention ATESAT qui a pour objet l'aide technique des services de l'État dans le domaine de la voirie et de la circulation.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 40.*

## ETAT CIVIL St Bazille de Putois

### MARIAGES

Cécile AUBIN et Herman LOPEZ le 15/05/2010  
Sophie CHOQUET et Christophe CAMBON le 9/06/2010

### NAISSANCES

Evan ANDREU né le 2/04/2010  
fils de Chhristelle LUSSERT et de Grégory ANDREU  
Maëlis BONNAFOUX née le 21/04/2010  
fille de Charlène NAVARRO et de Julien BONNAFOUX  
Emma COLOMBET née le 2/05/2010  
fille de Céline TRABUC et de Cyrille COLOMBET  
Tatiana VINCENT née le 4/05/2010  
fille de Audrey FAREGUES et de Christian VINCENT  
Alice MIGNOT née le 10/05/2010  
fille de Elise LAHEURTE et de Raphaël MIGNOT  
Eléa ADJEMIAN née le 5/06/2010  
fille de Jocelyne LEITES et de Philippe ADJEMIAN  
Matt PEREZ HACOUT né le 8/06/2010  
fils de Angélique PEREZ et de Alexandre HACOUT  
Camille MEIFFREN née le 11/06/2010  
fille de Cécile TORLAN et de Michel MEIFFREN  
Quentin GAUTIER LAURENT né le 19/06/2010  
fils de Hélène LAURENT et de Patrick GAUTIER  
Maxime DECROIX né le 22/06/2010  
fils de Hélène CAUSSE et de Arnaud DECROIX  
Loïc PINON né le 24 /06/2010  
fils de Stéphanie FOPPOLO et de Stéphane PINON  
Emmy TITAT née le 29/06/2010  
fille de Julie PRADO et de Jonathan TIRAT

### DECES

Freddy GRESSIER le 7/04/2010  
Jean-Louis BASTIDE le 13/04/2010  
Edmond MOULIE le 27/05/2010  
Pierre COUTURIER le 1/06/2010

*Pour les adeptes de  
l'homéopathie,  
la trousse de secours pour  
vacances sans tracas*

**Ampoules** : teinture mère de Calendula + granules Cantharis 9CH

**Blessures** : sans plaie : teinture d'Arnica, avec plaie : teinture de Calendula

**Brûlures d'estomac** : Nux Vomica 9CH ou Iris Versicolor 9CH

**Brûlures, coups de soleil** : Apis Mellifica 5CH ou Belladonna 5CH ou Cantharis 5CH selon le degré

**Choc physique ou émotionnel** : Arnica 15 ou 30CH

**Coliques** : Colocynthis 9CH et Magnesia Phosphorica 9CH

**Conjonctivite** : Euphrasia 9CH

**Constipation** : Ignatia 9CH

**Courbatures** : Rhus Tox 9CH + Arnica 9CH

**Démangeaisons** : Apis 5CH, Urtica Urens 5CH

**Diarrhée « turista »** : Arsenicum Album

**Fièvre** : Aconit 9CH, Dulcamara 9CH, Belladonna 9CH

**Indigestion** : Nux Vomica 9CH, Lycopodium 9CH

**Insomnie** : Spigelia Anthelmia 9CH+ plantes telles que aubépine, valériane, eschaltzia.

**Mal des montagnes** : Coca 9CH

**Mycose** : Teinture de Calendula + Sépia 5CH + Arsenicum Iod 5CH

Michèle BRUN

|                                  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|----------------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Solution des mots croisés page 7 |   | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
|                                  | A | S | A | U | C | I | S | S | O | N |
|                                  | B | A | I | R |   | L | I |   | B | I |
|                                  | C | U | S |   | C | O | T | I | S | E |
|                                  | D | V | A | N | I | T | E | U | S | E |
|                                  | E | E | N | S | T | I |   |   | E |   |
|                                  | F | U | C |   | R | E | P | U | D | E |
|                                  | G | R | E | F | O | R | M | E | E | S |
|                                  | H | S | S |   | N | E | U | T | R | E |

## Lâcher de truites.

**Samedi 3 avril**, lâcher de truites, Fario, une centaine, à différents endroits, au Moulin, au Pont Suspendu, aux Baoutes.

Les oeufs viennent des Hautes Pyrénées, Cauterets, les alevins naissent près de Bédarieux, les truites sont jetées dans le fleuve Hérault.

J'allais donc aux Baoutes, où une dizaine de pêcheurs discutaient autour d'une table bien garnie, le feu de bois, pas loin envoyait des volutes de fumée vers le ciel, pas de vent, temps propice pour la pêche... Au sol dans du papier des côtelettes et un rouleau de saucisse, le grill allait bientôt commencer... Les discussions allaient bon train, avant l'arrivée du camion de livraison. Pour l'instant sur la table, rien ne manque, le pain doré, le vin du Minervois s'il vous plaît, les hors d'œuvres, pâté, saucisson, sardines et jambon, sans oublier les « renardives » fraîchement cueillies, prêtes à être recouvertes de sel et déguster, ce

spectacle, l'air frais et l'attente a ouvert les appétits. Le ton monte, l'impatience d'en découdre électrise l'atmosphère, les regards se tournent vers le chemin, rien à l'horizon, bientôt 10 heures.

J'étais tombé vraiment au milieu de professionnels de la pêche. Chacun d'eux m'a décrit avec passion le matériel qu'il utilisait. Matériel personnel, unique, par exemple une canne de 50 ans d'âge, rapiécée avec du ruban adhésif, il ne la prêtait à ses propres enfants qu'à certaines conditions, tant qu'ils n'aient pas atteint leur majorité et qu'ils aient prouvé la qualité de leur lancer, précision et précaution élémentaire et surtout tout le soin nécessaire pour ne rien casser.

Un autre me décrivait les différentes cuillères qu'il possédait pour pêcher la truite, la meilleure, de couleur jaune avec des sortes d'écailles rouges dessinées sur la partie tournante. Un cri, zut ! J'ai cassé le bout de ma canne en fermant la portière de ma voiture, on se propose de la souder, c'est possible... « j'en possède une autre, heureusement que je l'ai apportée, » car il avait prévu d'en caler une avec un ver et l'autre avec une cuillère, la sagesse même, certain de sa réussite... Un autre avait un moulinet spécial, un coup de manivelle ramenait la cuillère dix fois plus vite qu'un autre, la truite surprise par cet éclair préférait l'attaquer de peur de le manquer... Tout est interrompu, par le rappel « c'est cuit, on passe à table » tout le monde son couteau à la main donne un rapide coup d'œil sur la table et choisit son menu. Les premiers instants, un silence soutenu, bruit du pain que l'on coupe en tranche, bonne odeur de la côtelette, de la saucisse qui finit de

cuire. Mais dès que l'appétit est un peu calmé, les discussions reprennent de plus belle. C'est à celui qui avait pêché la plus belle prise, ou le plus grand nombre, quand soudain un bruit de moteur, « elles arrivent » Elles sont enfermées dans des containers, deux bonbonnes d'oxygène sont de part et d'autre du camion, il est vraiment reconnaissable. C'est bien lui... Olivier et Norbert plongent leurs seaux dans les containers et jettent à la volée les truites dans l'eau, là, juste en dessous de nous, environ une cinquantaine. Chacun se précipite et s'éparpille le long de la berge à quelques mètres d'intervalle et commence à lancer leur cuillère, une rafale de plouf dans l'eau, pour ceux qui ont bien visé, d'autres la retrouvent dans un arbre ou bien à leurs pieds. Un grand plouf, un pêcheur est tombé à l'eau, les berges de l'Hérault sont escarpées, des graviers les rendent glissantes, ce fut le dérapage et les pieds dans l'eau. Heureusement qu'un bon pêcheur de truite a des bottes qui montent jusqu'à la taille, heureusement le niveau de l'eau n'est monté que jusqu'à la taille, sinon plus haut, les bottes se seraient remplies alors là, au secours !... Une truite, deux truites, puis plus rien, alors les remarques fusent, « il y a trop d'eau », c'est vrai que l'eau dévalait à grande vitesse, les truites doivent être happées par surprises dans les tourbillons, un peu assommées par le voyage en containers, elles ne pensent pas à manger.

En tout cas, j'ai passé une excellente matinée, un bon déjeuner, quelques leçons de pêche, et surtout une ambiance conviviale qui peut faire aimer la pêche...

Jacques DEFLEUR

